

Les Amis des Monastères

N° 167 - JUILLET 2011 - TRIMESTRIEL - 5 €



Monastères d'Outre-Mer

La Fondation des Monastères

reconnue d'utilité publique (J.O. du 25 août 1974)



SON BUT

- Subvenir aux besoins des communautés religieuses, contemplatives notamment, en leur apportant un concours financier et des conseils d'ordre administratif, juridique, fiscal.
- Contribuer à la conservation du patrimoine religieux, culturel, artistique des monastères.

SES MOYENS D'ACTION

- Recueillir pour les communautés tous dons, en argent ou en nature, conformément à la législation fiscale sur les réductions d'impôts et les déductions de charges.
- Recueillir donations et legs, en franchise des droits de succession (art. 795-4 du code général des impôts).

SA REVUE

Publication trimestrielle présentant :

- un éditorial de spiritualité ;
- des études sur les ordres et les communautés monastiques ;
- des chroniques fiscales et juridiques ;
- des annonces, recensions, échos.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS

« Fondation des Monastères »

83/85, rue Dutot

75015 Paris

Tél. 01 45 31 02 02

Fax 01 45 31 02 10

E-mail : fdm@fondationdesmonasteres.org

www.fondationdesmonasteres.org

CCP 3 041 212 F LA SOURCE

Les Amis des Monastères

Revue trimestrielle

© *Les bénédictines du Carbet*

Les Amis des Monastères

ISSN : 1250-5188

Dépôt légal :

N° 11312- Juillet 2011

Commission paritaire :

N° 1012 G 82214

du 06 Décembre 2007

Directeur de la publication :

Mère Marie-Chantal Geoffroy

Rédacteur en Chef :

Pierre Avignon

Rédaction :

Tél. : 01 45 31 02 02

Fax : 01 45 31 02 10

Impression :

Atelier Claire Joie

Monastère des Clarisses

38340 Voreppe

Tél. Mon. : 04 76 50 26 03

Numéris : 04 76 50 87 52

Fax : 04 76 50 03 44

E-mail : clairejoie.voreppe@wanadoo.fr

SOMMAIRE

N° 167 – Juillet 2011

Monastères d’Outre-Mer

Editorial

par Pierre Avignon 4

GAUDELLOUPE

Carmel Notre-Dame de la Résurrection 5

MARTINIQUE

Monastère Notre-Dame du Mont-des-Oliviers 9

Prieuré Sainte-Marie-des-Anges 16

ILE DE LA REUNION

Couvent des Moniales Dominicaines 24

Carmel Notre-Dame du Grand Large 36

TAHITI

Monastère des Clarisses 39

Chronique juridique

*Economies d’énergie et refus de subventions
aux communautés religieuses : où en est-on ?*

par Madeleine Tantardini 42

Vie de la Fondation

*I-Extraits du procès-verbal du Conseil d’administration
du 28 avril 2011* 44

II-In memoriam : Monsieur Yves Boutet 62

Vie religieuse 62

Notes de lecture 63

Annonces 71

Abonnez-vous 72

EDITORIAL

C'est avec un plaisir particulier que notre revue présente ce numéro consacré aux communautés religieuses d'Outre-Mer.

Ce choix manifeste d'abord que, malgré la distance, la Fondation des Monastères reste proche de ce que font et vivent les communautés religieuses dans ces territoires trop uniquement connus de nos contemporains pour leurs atouts touristiques alors que l'existence quotidienne y est souvent rude et difficile.

Le lecteur verra les liens anciens et toujours actuels qui les unissent à la métropole. Il connaîtra mieux leur rayonnement spirituel fait de prière et d'accueil simple et joyeux : un bien inestimable dans des sociétés parfois déchirées et où comme partout la jeunesse est en mal de repères.

Je tiens aussi à dire, au nom du comité de rédaction, combien a été agréable et facile la préparation de ce numéro composé de textes qui émanent des communautés elles-mêmes. Combien également a été précieuse la collaboration discrète et efficace de notre secrétaire de rédaction Marie-Madeleine Duprey : toujours avec beaucoup de gentillesse, elle m'a grandement facilité la tâche. Pour cette dernière livraison et pour la qualité du travail accompli au service des communautés, qu'elle soit chaleureusement remerciée !

Pierre Avignon
Rédacteur en chef

GUADELOUPE

LE CARMEL NOTRE-DAME DE LA RESURRECTION EN GUADELOUPE



Préau

SITUATION

Lorsque vous quittez Basse-Terre par la route de Gourbeyre, après le tournant du Fort Richepense, vous pouvez remarquer dans le lointain, parmi les cités éparses dans la verdure intense, une modeste construction en arcades, qui domine les gorges du Gallion. En remontant la côte par la rue Charles Borromée, vous vous trouvez face à cette bâtisse – jouxtant le lycée technique - dont l'originalité du clocher suffit, à lui seul, à désigner le lieu. Une statue de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus, sur le fronton de la chapelle, accueille le visiteur : vous êtes ici au monastère des carmélites.

HISTOIRE

L'origine de cette fondation remonte à 1952, lorsque Mgr Jean Gay (1901 – 1977), alors évêque de la Guadeloupe, demande au carmel de Cholet, (carmel à vocation missionnaire dans le Maine-et-Loire) une fondation pour son diocèse. Quatre Professes s'embarquent et quittent



Entrée de la chapelle

pour toujours en janvier 1953, ce qui fut le « berceau » de leur vie religieuse : Mère Jeanne de l'Enfant-Jésus (1895 – 1967), déjà fondatrice des carmels de Tokyo et de Ceylan ; Mère Anne de Jésus (1895 – 1962) ; Sœur Jeanne du Saint-Esprit (1896 – 1989) ; Sœur Marguerite-Marie du Sacré-Cœur (1920 – 2010).

Après une escale obligée à La Martinique, le groupe fondateur est affecté à la villa Sainte-Thérèse, résidence de l'évêque à Gourbeyre, le temps d'effectuer les recherches. Maintes démarches aboutissent finalement au choix du terrain du séminaire-collège, l'actuel lycée professionnel privé, sur les hauteurs de Blanchet à Gourbeyre. Le 25 mars 1953, a lieu la pose de la première pierre et le 8 novembre de la même année, la bénédiction du monastère (chœur et première aile), par Mgr Jean Gay et Mgr Grimault, archevêque de Dakar, à l'ouverture de la mission. Le 8 décembre enfin, la première Eucharistie est célébrée et les carmélites prennent aussitôt possession du monastère placé sous le vocable de « Notre-Dame de la Résurrection ».

Après la première postulante guadeloupéenne entrée en 1954, les vocations arrivent très vite de La Guadeloupe et de La Martinique. Sous l'égide des fondatrices, les travaux vont bon train et les sœurs elles-mêmes prennent le chantier en main : défrichage, mise en état de la savane inculte, aménagements intérieurs et même... moulage de vingt cinq mille parpaings en un temps record, à la stupéfaction des ouvriers. Tout est sans préjudice pour les exercices de communauté.

A Noël en 1959, la communauté occupe les cellules. Le 12 janvier 1960 : le Père Anastase Balestrero, Général de l'ordre, bénit les deux nouvelles ailes du monastère. En août 1960, les sœurs externes prennent possession du nouveau tour. L'autel est consacré le 16 décembre 1960.

L'année 1976 sera marquée par l'éruption du volcan Soufrière (1467 m) qui contraignit la population basse-terrienne à l'exode. Au milieu de la cohue générale, les carmélites émigrent d'abord en Grande Terre (en août), puis sur les hauteurs de Bouillante, dans une propriété



Au chœur

appartenant à l'évêché. La vie régulière continue jusqu'au 3 novembre, date du retour tant attendu au monastère.

L'aggiornamento demandé par le Concile, la rénovation des Constitutions, l'apport spirituel de Frères Carmes et des prêtres de tous horizons façonent peu à peu la communauté, l'enracinant plus profondément dans son charisme, au sein de la population antillaise.

Le 18 novembre 2000, à l'occasion du 150^e anniversaire du diocèse, le cardinal Jean-Marie Lustiger, légat du Pape, nous honore de sa visite.

Le 7 décembre 2003, le carmel célébrait solennellement ses cinquante ans de fondation en présence de la dernière survivante des fondatrices.

Désormais bien inséré dans le diocèse, le carmel continue sa mission de prière suivant le charisme thérésien. Bon nombre de fidèles participent quotidiennement aux offices et à l'Eucharistie. De là, prit forme la branche séculière, l'O.C.D.S. (Ordre des Carmes Déchaux Séculier), en plein essor ces dernières années et reconnue comme « Groupe Notre-Dame de la Résurrection » depuis 2004.

Nombreux sont ceux qui, de tous les coins de l'île et d'ailleurs, se confient à notre prière et cherchent ici un espace de silence, une réponse à leur quête de sens et de spiritualité, notamment les groupes de jeunes désireux de découvrir la vie monastique.



Faute d'espace suffisant pour répondre à une demande toujours croissante de retraites, nous nous efforçons cependant d'offrir un accueil convenable à tous.

La fabrication des pains d'autel à destination des diocèses de Guadeloupe, Martinique, Guyane et Sainte-Lucie constitue le gagne-pain essentiel de la communauté, auquel s'ajoutent la chasublerie, la reliure artisanale, un peu de carterie, du raisin de table et les produits de la basse-cour.

Après 53 ans de fondation, nous avons dû entreprendre divers travaux devenus nécessaires et même urgents. De 2006 à 2009 se sont échelonnés la mise aux normes de l'électricité dans tout le monastère, la réfection complète de l'accueil, la buanderie, l'installation de sanitaires et de lits médicalisés à l'infirmerie, la peinture et le carrelage de la chapelle, puis l'aménagement de la cuisine avec l'aide précieuse de la Fondation des Monastères. D'ici peu débiteront les travaux de réfection de la toiture du bâtiment des cellules, ainsi que la peinture du chœur et des murs extérieurs du monastère.

Tournée vers l'avenir, la communauté des carmélites de Guadeloupe, composée actuellement de quatorze moniales, s'achemine – en union avec toute la famille du Carmel – vers le cinquième centenaire de la naissance de la célèbre réformatrice, sainte Thérèse de Jésus. Une préparation essentiellement spirituelle qui, elle l'espère, portera des fruits de renouveau intérieur et de vocations, ici, en terre antillaise.

Monastère N.D. de la Résurrection
B.P. 7 - 97101 BASSE-TERRE CEDEX

MARTINIQUE

LES BENELECTINS DE NOTRE-DAME DU MONT-DES-OLIVIERS A LA MARTINIQUE



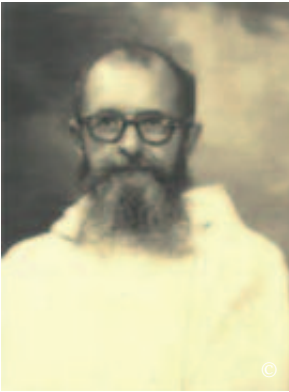
Situé à 12 kms de la capitale Fort-de-France, le monastère Notre-Dame du Mont-des-Oliviers est rattaché à la congrégation de Solesmes. Il fut fondé le 22 avril 1947 par Dom Léonce Crenier, moine de Saint-Wandrille puis prieur de l'abbaye Saint-Benoît-du-Lac au Canada jusqu'en 1944.

L'ORIGINE DU MONASTERE

Dom Léonce Crenier (1888-1963) relate cette aventure étonnante :

Après la suggestion, à laquelle j'adhérais, d'une fondation à la Martinique, je vis dès l'abord qu'il ne pouvait être question d'implanter telle quelle dans un pays tropical très pauvre, la grande vie bénédictine des monastères continentaux. Une adaptation s'imposait. Que devait-elle être ?

En juillet 1946, je fis mon premier voyage à la Martinique, pour aller voir Mgr l'évêque et la propriété qu'il mettait à notre disposition à Saint-Pierre. C'était l'ancien séminaire-collège, rasé le 8 mai 1902 par



l'éruption du Mont-Pelé. Cet emplacement avait appartenu autrefois aux jésuites qui avaient la paroisse du Fort. Ensuite, il avait été habité par M. Dupont, le saint homme de Tours. Enfin, c'était devenu le séminaire-collège des Pères du Saint-Esprit, et nombre de nos amis encore vivants y ont fait leurs études avant la catastrophe de 1902.

Propriété de l'évêché, ce terrain était pratiquement confisqué par un locataire qui y cultivait des cannes à sucre, et qu'il n'était pas facile d'évincer à cause de la législation quelque peu anarchique qui sévissait alors. Récupérer cette propriété fut l'oeuvre de Mgr l'évêque, du R. Père Vénard, alors curé de Saint-Pierre, et de notre excellent ami et voisin M. Victor Depaz. Je vins donc voir cette propriété en juillet 1946 et je dis tout de suite à Monseigneur : « Excellence, c'est bien trop chaud pour une communauté. Il y en aura toujours qui ne pourront s'adapter à cette chaleur ». C'est ce qui est arrivé en effet depuis 15 ans.

Naturellement, j'étais profondément reconnaissant à Mgr l'évêque pour sa générosité et sa bonté ; mais il fallait penser à l'avenir de la future communauté. Je cherchai donc, durant les trois mois de mon séjour, autre chose dans les hauteurs où la température est beaucoup plus fraîche. N'étant pas du pays et n'y connaissant personne, je ne trouvais rien, ni au Morne-Vert, ni au Morne-Rouge, ni au Gros-Morne (morne signifie hauteur, petite ou grande).

En septembre, je recevais un cablogramme de Dom Cozien, abbé de Solesmes, qui, après avoir fait la visite canonique à Saint-Benoît-du-Lac, se trouvait à Washington. Il voulait me voir. Je pris un cargo qui partait pour la Nouvelle-Orléans, via Cuba, et vingt jours après, j'étais à Washington, reçu paternellement par Dom Cozien. Il ne pouvait pas prendre la fondation sous son patronage, et Saint-Benoît-du-Lac ne le pouvait pas non plus. C'était du reste quelque chose de très spécial, une expérience d'un avenir humainement très incertain, dans laquelle la Congrégation ne pouvait se compromettre. Dom Cozien voyait bien qu'il y aurait une adaptation à faire, des tâtonnements pour y arriver, des mitigations et changements notables à apporter à l'observance ordinaire de la congrégation bénédictine de Solesmes. A cause de cela, il trouvait préférable que nous nous missions entièrement, Dom Crépeau et moi, sous l'obédience immédiate de Mgr l'évêque de la Martinique, pour commencer, ce qui fut résolu. Je quittais Dom Cozien là-dessus. Il bénissait l'oeuvre avec la plus grande bienveillance et nous donnait, pour ainsi dire carte blanche.

Cette fondation que je n'avais ni prévue ni voulue, se présentant à moi comme indiquée par la Providence, plusieurs choses furent tout de suite claires à mes yeux :

D'abord, il s'agissait d'un pays peuplé surtout par une population de couleur. Donc, le Seigneur voulait qu'on lui offrit cette belle vie contemplative bénédictine qui - on me pardonnera cette opinion - est la plus belle de toutes, la plus simple, la plus humaine et la plus efficacement apostolique.

Ensuite, il s'agissait de faire du futur monastère un centre d'accueil et d'amitié pour la population martiniquaise, et donc de ne pas l'éloigner par les apparences un peu seigneuriales des grands monastères continentaux ; mais au contraire de nous mettre à peu près à son niveau par la pauvreté de nos bâtisses et de notre vie. Je me suis assez longtemps demandé si nous allions appeler cela un monastère ou une fraternité, une amitié.

Il allait de soi pour nous que la fondation était interraciale, c'est-à-dire qu'elle accueillerait toutes les races. On dira qu'un monastère est cela tout naturellement. Oui, en théorie ; mais la pratique a été le plus souvent différente.

Enfin, je voudrais réaliser là une pensée de toute ma vie : chanter tout l'office au lieu d'en réciter une partie plus ou moins grande. En 1922 ou 1923, lors d'une visite de Dom Cozien au monastère de Saint-Wandrille en France, je lui avais dit : « Je ne comprends pas et je ne comprendrai jamais que l'on puisse réciter des psaumes, qui sont essentiellement des chants. C'est comme si, par exemple, une cantatrice arrivait sur la scène et récitait, « l'Air des Bijoux », au lieu de le chanter : on la sifflerait ».

Tous ces désirs initiaux ont été réalisés, grâce à Dieu.



Les cellules des moines

Dès la fin de 1947 et début de 1948, les premières cellules furent construites. Une chapelle provisoire fut construite au début de 1948 sur de vieilles fondations retrouvées là. Au printemps de 1948, le monastère comprenait un oratoire, une rangée de cellules, une cuisine et un abri pour les récréations et les conférences. Des poteaux de bambou constituaient l'armature des cellules ; des lattes fendues de bambou et de la paille de cocotier comblaient les vides entre les poteaux de bambou, et l'ensemble était couvert en paille de cannes à sucre. Cette installation dura jusqu'au transfert du monastère de Saint-Pierre à Terreville.

LE TRANSFERT A TERREVILLE

La communauté fut transférée en 1965 sur les hauteurs de Schoelcher dans le quartier Bel-Air–Terreville.

En effet, le lieu où s'était d'abord installée la communauté s'avéra trop chaud pour les moines, même les Antillais. Bien des sujets n'auraient pu supporter une telle température. D'autre part, les récréations d'une grande école voisine, des clameurs du stade de foot-ball gênaient le recueillement et le silence qui sont de mise dans un monastère.

On chercha un autre site plus frais. Celui-ci fut offert dans la commune de Schoelcher, au village de Terreville, à un peu plus de 300 mètres d'altitude. Cet endroit verdoyant présentait vers le Sud un beau panorama sur la baie de Fort-de-France, l'étendue bleue de la mer des Caraïbes et, au Nord, sur les Pitons du Carbet. Fin janvier 1962, les travaux de terrassement commencèrent à Terreville. La même année, un des premiers fils spirituel du Père Crenier, Dom Patrick Webster, originaire de Sainte-Lucie, devenait prieur du monastère. Il devait le gouverner jusqu'en 1969, année de sa nomination à l'évêché de l'île de la Grenade. Le 5 mai 1963, Mgr de la Brunelière bénissait la première pierre du futur monastère, Notre-Dame du Mont-des-Oliviers, et célébrait ensuite la messe. Le 31 juillet 1965, jour anniversaire de la naissance de Dom Crenier, la communauté s'installa à Terreville, sous le priorat de Dom Patrick Webster. L'église du Prieuré, terminée en 1968, fut consacrée en 1972, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de la fondation.

En 2011, la communauté est composée de douze moines, dont trois prêtres.

Ainsi donc, la vie monastique a germé en Martinique comme elle l'a fait depuis des siècles un peu partout dans le monde. De tous temps, l'Esprit-Saint a inspiré à des hommes le besoin de rencontrer Dieu dans la solitude et de lui consacrer entièrement leur vie. C'est là une donnée de l'expérience humaine, un phénomène qui se vérifie en dehors et au coeur de l'Eglise.



L'église



Le travail



Une salle de réunion



Un groupe de prière

LE TRAVAIL

Les moines du Mont-des-Oliviers ont une petite exploitation de miel. Un atelier de fabrication de cierges leur permet d’approvisionner toutes les paroisses de la Martinique. Ils vendent également le produit de leur travail dans une boutique attenante qui propose des objets de piété et des livres. Les moines ont aussi un jardin.

LA MAISON MARIE-MARTHE

La maison Marie-Marthe est notre lieu d’accueil. Les trois quarts de sa surface sont occupés par une grande salle de réunion destinée à recevoir des conférenciers ou des groupes de prière. Le quart restant abrite deux dortoirs, des sanitaires et une cuisine. Les dortoirs ne sont pas encore en service par manque de lits.

Le devoir principal des habitants du monastère est le « service de Dieu » : pour cette raison, nos hôtes sont invités à s’unir à la prière des moines. Nous leur suggérons en particulier, la célébration eucharistique, la prière des vêpres et des complies.



*L'icône
de Notre-Dame
du Mont-des-Oliviers
écrite par une
bénédictine
de Jérusalem
veut exprimer
la participation
de la Vierge
au mystère
de Gethsémani*

O Notre-Dame,
Le Mont des Oliviers évoque en toi et en nous
Toute l'agonie et la passion de ton divin Fils.
Tes bras levés vers le ciel en signe d'abnégation
Expriment à nouveau
Ton Fiat à la volonté du Père
Sur le destin de ton enfant Jésus.
Apprends-nous, s'il te plaît,
A être les disciples vigilants et aimants
De Celui qui lutte pour nous arracher à la colère
Qui verse sueur et sang pour notre rachat,
Le Fils unique,
L'Agneau sans tache, immolé mais toujours vivant,
Qui intercède en notre faveur.
Prostrés nous-mêmes sous le poids de nos péchés,
Tu nous relèves, ô Mère de miséricorde,
Par la douceur de ton regard
Et tu nous apprends à tout attendre de la main paternelle
Qui rend toutes choses comme toi divines,
Par son Esprit sanctificateur.
Amen !

Prière à Notre-Dame du Mont-des-Oliviers

*Monastère Notre-Dame du Mont-des-Oliviers
Terreville-Quartier Bel-Air
97233 SCHOELCHER
05 96 52 09 48*

LES BENELECTINES DU PRIEURE SAINTE-MARIE DES ANGES A LA MARTINIQUE



Vue générale du monastère et des plantations (photo JPVD)

ORIGINE

Il y a juste 50 ans, le 8 septembre 1961, deux Martiniquaises dans la force de l'âge, Marie Charlery et Hélène Beaujolais, s'embarquaient à Fort-de-France en direction de la métropole, avec le projet d'embrasser la vie monastique bénédictine à l'abbaye Sainte-Cécile de Solesmes dans la Sarthe. C'est en voyant vivre les moines au monastère Notre-Dame du Mont-Pelé, implanté en Martinique depuis 1947, qu'elles avaient pris goût à cette forme de vie et spécialement à la prière liturgique. Elles faisaient partie du groupe d'oblates animé par les moines, ces femmes qui, pour s'unir à la prière du monastère, s'y rendaient chaque samedi, participant à tous les offices du dimanche, depuis les vigiles à 2 h du matin jusqu'aux complies le soir. Retenues durant la semaine par leur activité professionnelle, elles rêvaient de voir la vie monastique ouverte aussi aux femmes, sur place en Martinique. C'est ainsi que deux d'entre elles, puis bientôt une troisième, partirent pour l'abbaye Sainte-Cécile.



Schola

Devenues moniales, sœur Marie-Scholastique, sœur Marie-Gertrude et sœur Marie-Germain surent attendre avec beaucoup de patience et un grand courage le moment où l'abbaye sarthoise, en 1976, put se lancer dans cette fondation, sept ans seulement après la fondation du monastère saint Jean-Baptiste de Keur-Guilaye au Sénégal.

Le coup d'envoi fut donné par une demande de Dom Ignace Dalle, abbé émérite de Saint-Wandrille, qui avait rejoint en 1970 le monastère des moines, devenu entre-temps le prieuré « Notre-Dame du Mont-des-Oliviers ». Le Père Dalle avait un grand rayonnement en Martinique où il voyait se dessiner des vocations à la vie contemplative. C'est pourquoi il s'adressa à l'abbaye Sainte-Cécile de Solesmes qui comptait alors six martiniquaises prêtes à revenir au pays : trois professes solennelles, une professe temporaire et deux novices. L'évêque du diocèse, Mgr Maurice Marie-Sainte, consulté, se montra favorable à cette fondation. C'est donc un petit groupe de quatre moniales martiniquaises qui atterrissait, le 11 novembre 1976, à Fort-de-France où les attendaient trois moniales venues en avant-coureurs préparer la fondation et veiller à la construction du monastère.



En arrivant au monastère

SITUATION

Le monastère est situé sur les hauteurs de la commune du Carbet, au quartier dit « Bout-Bois », lieu de calme et de sérénité où l'on découvre un merveilleux panorama : au Nord, la montagne Pelée, au sud, la mer Caraïbe, à l'est, les pitons du Carbet, à l'ouest, la rade de Saint-Pierre et la baie du Prêcheur: un lieu qui n'attendait que des voix humaines pour faire monter la louange de la création vers son Créateur. Tout près de là, mais sur la côte, et non sur les « mornes » - ainsi appelle-t-on les collines aux Antilles - vécut pendant cinq mois en 1887 le célèbre peintre Paul Gauguin. Les riches couleurs de la végétation tropicale, de la mer, de la montagne et du ciel furent pour lui source d'inspiration. Un petit musée présente quelques-uns de ses paysages Martiniquais : il est situé exactement là où débouche la route qui conduit au monastère.

POURQUOI UN MONASTERE EN MARTINIQUE ?

Empruntons à nos archives un texte que l'on peut considérer un peu comme la feuille de route de notre monastère à ses origines. En visite à l'abbaye Sainte-Cécile à la veille des premiers départs en Martinique, le Père Ignace Dalle procéda à la bénédiction du premier tabernacle. A cette occasion il adressa ces quelques mots aux moniales :

« Que représente pour vous la bénédiction de ce tabernacle ? C'est une réalité très profonde qui vous engage toutes. (...)



Bibliothèque

Si le Seigneur a voulu être ainsi présent au milieu de nous, c'est pour que nous soyons nous aussi des tabernacles vivants, des signes de sa présence et de son amour.

C'est pour cela que la fondation d'un monastère est si importante à l'heure actuelle en notre Martinique qui se trouve à un tournant. Beaucoup de jeunes perdent la foi et souffrent de leur vie sans but. Ils cherchent un absolu, ils ont soif de Dieu. Pour que la Martinique retrouve ou garde sa foi, - car j'ai capté là des valeurs spirituelles magnifiques - elle a besoin que des chrétiens vivent vraiment de Dieu et le montrent aux hommes par toute leur vie. »

LA VIE MONASTIQUE A SAINTE-MARIE DES ANGES

A Sainte-Marie des Anges nous sommes quinze moniales – dix martiniquaises, une Guyanaise et quatre métropolitaines - et la vie communautaire a une grande importance. Elle est rythmée par la prière liturgique : l'office divin, que notre Père saint Benoît appelle « l'œuvre de Dieu », la célébration quotidienne de l'Eucharistie, les réunions en chapitre au cours desquelles la prieure commente la règle ou la liturgie ; il y a aussi les moments de détente communautaire, précieux pour entretenir l'esprit de famille caractéristique de la règle de saint Benoît, et bien sûr le travail équilibré entre l'étude de la Parole de Dieu, la théologie, les



Récréation

enseignements de la tradition vivante de l’Eglise, et le travail manuel, environ à mi-temps, pour vivre selon la tradition de l’Ordre : « *ora et labora* », « prie et travaille. »

Comme on le sait, la vie monastique exige l’ascèse de la solitude pour se laisser rejoindre par le Christ. C’est surtout à travers la lecture priante et assidue de la Parole de Dieu, en particulier des psaumes, que la moniale se met à l’écoute du cœur du Seigneur et aussi du cœur des hommes qu’elle présente à Dieu, tendant à faire de toute sa vie une prière continuelle. Cette ouverture à Dieu, authentifiée par un effort communautaire soutenu pour marcher à la suite du Christ sur le chemin des béatitudes, a pour but de nous mettre en relation constante avec la prière du Christ lui-même. Ainsi la clôture où vivent les moniales devient-elle simultanément le lieu de la communion spirituelle avec Dieu et avec tous les fils de Dieu, tous les hommes, rejoints dans le cœur du Christ.

LE TRAVAIL MANUEL

Le travail manuel, présenté par saint Benoit comme un service fraternel, a une grande importance. Il est destiné, tout comme l’office divin, à glorifier Dieu et il s’accomplit sous son regard. Il consiste d’abord dans

les tâches ménagères et d'entretien, mais il doit aussi contribuer à la subsistance de la communauté.

Dès l'implantation du monastère, les moniales ont cherché un travail susceptible de devenir leur gagne-pain. La situation du monastère sur un terrain à vocation agricole, mais comportant un relief très accidenté, nous a d'abord orientées vers la constitution d'un rucher permettant de produire et de vendre du miel. Productif pendant plusieurs années, le rucher a dû être abandonné lors d'une épidémie qui avait infesté la plupart des abeilles de l'île. Au sortir de l'épidémie, le manque de main-d'œuvre suffisamment robuste parmi les moniales a déconseillé la reprise de cette activité. Elle est aujourd'hui remplacée par la confection d'une spécialité de confitures d'oranges amères à partir des fruits de notre verger. Pour devenir rentable, cette fabrication demande à être modernisée : un dossier pour l'équipement d'un atelier est en cours d'étude en vue d'obtenir les fonds nécessaires et il retient toute notre attention. Parallèlement, une exploitation agricole, qui restera toujours modeste à cause de la configuration du terrain, se développe afin de permettre une production de fruits et de légumes destinés d'abord aux besoins de la communauté mais aussi à la vente. Une subvention vient de lui être attribuée. Elle permettra d'améliorer l'équipement, de réaliser la plantation d'arbres fruitiers et de pourvoir à l'irrigation par la mise en place de citernes qui recueilleront l'abondante eau de pluie déversée à la saison humide par nos importantes toitures. Le plan de développement s'oriente surtout vers le verger destiné à fournir la matière première de notre atelier de confitures.

L'HOSPITALITÉ

Nous sommes des religieuses cloîtrées, ce qui ne signifie pas que nous sommes coupées du monde : comme nous l'avons déjà dit, nous portons la vie des hommes et des femmes dans notre prière et nous accueillons les fidèles qui viennent se joindre à l'office liturgique et à la messe dans l'église. Le dimanche et les jours de fête, l'église est pleine ; même les jours de semaine, d'assez nombreuses personnes viennent prier avec nous. Nous recevons des hôtes, surtout des femmes ou des jeunes filles, pour des périodes de retraite qui ne peuvent dépasser une semaine et toujours en petit nombre, car les capacités d'accueil sont limitées afin de préserver à la fois la vie contemplative des moniales et la qualité de silence que nos hôtes viennent chercher. Nombreuses en effet sont les



Sœur M. Germain

personnes qui sont à la recherche de calme, de sérénité vécue dans la foi au Christ. Les monastères sont des havres de paix. Ils proposent aux personnes qui le désirent une véritable école du silence, la prière, la lecture divine pour combler leur recherche de Dieu. Vivre sous le regard de Dieu pacifie et permet d'accepter ses limites dans la confiance en Dieu et l'espérance. Souvent un séjour au monastère permet un nouveau départ sous l'inspiration de l'Esprit-Saint. En Martinique, la vie est rude et il est facile, devant les difficultés et les tensions de toutes sortes, familiales, sociales, économiques, de perdre ses repères et le sens des priorités. Au milieu d'un monde de plus en plus sécularisé, les Martiniquais restent attachés à la foi et misent beaucoup sur la prière, mais certains ont conscience d'un besoin de formation en ce domaine pour éviter les déviations d'une religiosité mal éclairée. Héritières de la pensée de Dom Guéranger, le restaurateur de l'Ordre bénédictin en France au XIX^e siècle, nous invitons nos visiteurs à se mettre à l'école de l'Église, maîtresse de prière dans sa liturgie.

Les retraites individuelles vécues au monastère permettent éventuellement une rencontre avec notre Père chapelain ou une moniale. Des groupes paroissiaux viennent aussi passer une ou plusieurs journées avec leurs accompagnateurs pour une étape de cheminement ; ils sont alors hébergés à une petite distance du monastère où ils subviennent eux-mêmes à leur intendance.

Le monastère Sainte-Marie des Anges, dont le vocable lui-même est une invitation à regarder vers le ciel est le seul monastère de moniales bénédictines des Antilles Françaises. Il partage avec le monastère de nos frères moines et le carmel de Guadeloupe la mission d'y rendre présente la vie contemplative, composante indispensable de la vie de l'Église.

Par notre vocation, nous sommes appelées à être en relation permanente avec le Seigneur et à le célébrer dans la liturgie vécue en communion avec toute l'Église. De là vient la fécondité de notre vie. S'il en était besoin, la foi de nos visiteurs, qui se confient chaque jour à la puissance de la prière, nous conforterait dans cette conviction.

Crédit photos : Fred Boucher

*Prieuré Sainte-Marie des Anges
Bout-Bois
97221 LE CARBET
Martinique-Antilles Françaises*

LES MONIALES DOMINICAINES A L'ILE DE LA REUNION



Le monastère : vue de l'intérieur sur la mer et sur la ville

L'aventure dominicaine jusqu'aux îles

Il y a trois ans, au mois d'octobre 2008, nous fêtons les cinquante ans de l'arrivée des premières moniales de l'Ordre dans l'île. Mais l'aventure dominicaine avait commencé depuis bien longtemps.

Le temps des semailles

Dans les années 40, une jeune laïque dominicaine, Renée Orthez, originaire de la Guadeloupe, séjourne quelque temps à la Réunion. Elle regroupe quelques jeunes désirant approfondir leur foi : « Les Enfants de Bethléem ». Aimant son Père Dominique, cet homme de contact, toujours attentif aux besoins de ses frères, elle communiqua son amour à d'autres, cet amour de feu qui brûlait le cœur de Dominique et, après lui, celui de ses fils et filles. C'est ainsi que la lumière fit irruption dans le cœur de deux jeunes filles qui



La communauté devant la grotte de Notre-Dame de Lourdes

cherchaient leur voie, et saint Dominique, cet inlassable marcheur de Dieu, est venu glisser ses pas dans leur vie. Nous sommes en mai 1951, les voyages vers la métropole étaient encore une aventure, plus d'un mois de bateau, mais rien n'arrête deux jeunes brûlées d'amour. Quitter leurs familles, leurs amis, leur île, tout semble facile quand on aime.

Par un matin de mai, les deux jeunes filles allaient demander à l'évêque sa bénédiction avant leur départ pour le monastère des dominicaines de Dax. Mgr François Cléret de Langavant, l'évêque de Saint Denis, avait toujours désiré la fondation d'un monastère de vie contemplative dans son diocèse. Il voit donc dans ces deux vocations, une réponse à son désir qui rejoignait le plan de Dieu prévu de toute éternité. Dans sa grande bonté, le Seigneur mit en branle ciel, terre et mer pour répondre au désir du saint évêque. Il alla chercher une jeune antillaise dans l'océan Atlantique, la conduisit dans une île perdue de l'océan Indien, à la suite d'une mutation de son père qui travaillait dans l'Education Nationale, ainsi la petite graine dominicaine tombée en terre réunionnaise a poussé et a porté du fruit sous le manteau de Marie Notre-Dame du Rosaire.

Ces deux jeunes filles prennent le bateau, traversent océan et mer et débarquent en juin 1951 à Marseille. Elles sont accueillies par une guide de France et sa famille. Elle les met dans le train qui les conduit à Biarritz où elles sont reçues dans un foyer de jeunes tenu par les

dominicaines d'Albi. Un temps nécessaire pour s'acclimater et découvrir le Midi de la France. Le 2 avril 1952, elles entrent comme postulantes au monastère de Dax dans les Landes.

Mgr de Langavant n'oublie pas son projet. Il rend visite à ses « oiseaux des îles » qui sont maintenant quatre et poursuivent leur formation religieuse. Il s'entretient avec la prieure d'une possibilité de fondation à la Réunion. Et l'idée prend corps.

En juin 1956, la prieure et l'une des sœurs réunionnaises partent à la Réunion pour une prospection. Elles sont accompagnées par le Père Vincent de Paul Rande, provincial de la Province des Frères Prêcheurs de Toulouse. Tout au long du voyage, elles sont soutenues par la prière de leurs sœurs de Dax qui disent le Rosaire jour et nuit et les litanies des Prêcheurs chaque soir.

Après deux jours d'un long et fatigant voyage, ils atterrissent à Gillot, l'aéroport de Saint-Denis. Avant que l'avion ne se pose, le Père Rande récite avec elles l'Ave Maria, invoque saint Dominique et tous les saints de l'Ordre, leur demandant de les aider à accomplir la volonté de Dieu. Mgr de Langavant venu à leur rencontre, les reçoit avec grande bonté ; l'accueil des parents et amis à l'aéroport est débordant de joie. Elles sont reçues avec beaucoup d'amabilité par les Réparatrices Missionnaires de Marie.

Le lendemain, avec Mgr de Langavant et le Père Rande, elles visitent les lieux qui leur sont proposés, le premier, « Cilaos », dans les montagnes, d'accès très difficile. Le jour suivant, ce sera « La Ressource » dans les Hauts de Sainte-Marie et à « Saint-François ».

Le 5 juillet, elles reprennent le chemin du retour, et retrouvent leur monastère avec joie, une joie partagée par toute la communauté.

Tous ces projets, ce désir d'implanter à la Réunion la vie dominicaine contemplative sont confiés à Marie Immaculée, Reine du Rosaire, par l'intercession de saint Dominique. Confiantes en l'avenir, elles attendent l'heure de Dieu.

La fondation

Le jour du grand départ est enfin arrivé. Huit moniales dont quatre Réunionnaises, avec la Mère Marie-Thérèse à leur tête quittent le monastère de Dax le 12 Octobre 1958. Une escale à Rome est

prévue pour une audience avec le Saint-Père ... mais le Pape Pie XII meurt la veille de leur arrivée. Elles visitent les lieux saints de la Ville Éternelle et les lieux saints dominicains. Dans le grand réfectoire de Saint-Sixte où eut lieu le miracle des pains avec saint Dominique, à genoux sur les dalles, le Père Rande récite avec elles le Pater pour que le pain quotidien de l'âme et du corps ne leur manque pas. Et cette prière a été exaucée jusqu'à ce jour. A Sainte-Sabine, maison Générale, le Père Michel Browne, Maître de l'Ordre bénit la fondation à venir. Elles arrivent à la Réunion le 18 du même mois. Ce projet, encouragé par le Père Rande et soutenu par lui jusqu'à son décès en 1972, commence à prendre corps.

Au matin du 21 Octobre, c'est vers « Les Colimaçons », dans le sud de l'île qu'elles se dirigent. Sur la place de l'église, beaucoup de paroissiens se sont massés pour accueillir les moniales, alors que les cloches sonnent à toute volée. A la demande de Mgr de Langavant, la famille de Chateaufieux s'est chargée de leur installation provisoire dans une de ses villas.

Mère Marie-Thérèse et une des sœurs aînées vont parcourir l'île à la recherche d'un terrain propice pour la construction d'un monastère, les trois premiers terrains visités lors de la prospection n'ayant pu être retenus.

La petite communauté confie à Marie Immaculée cette grande intention. Pendant la neuvaine préparatoire à sa fête, leur prière se fait plus fervente pour lui demander cette grâce. Et elle leur a répondu. En effet, le dernier jour de la neuvaine, une grande espérance jaillit.

Elles faisaient ainsi le tour des communautés religieuses, quand tout à fait providentiellement, la communauté des Filles de Marie leur propose un terrain dans les hauts de Saint-Denis - terrain assez vaste encore à l'état inculte, sauvage et escarpé. Il fallait une certaine audace en ce temps-là, pour envisager de construire à cet endroit. Mère Marie-Thérèse, à la tête de la petite équipe, se retourna pour se rendre compte où l'on se trouvait, et elle découvrit le splendide panorama dominant Saint-Denis, l'océan sans rivage et ... le silence de ce lieu désert. Alors, elle s'écria : « *mes sœurs, c'est là !* » Dès lors, l'implantation du monastère en ce lieu fut décidée.



Procession sous le cloître en sortant du chœur

Vers la colline

Au mois de mars 1959, les sœurs se rapprochent de Saint-Denis pour surveiller les futurs travaux. Elles sont logées dans une maison appartenant à Mme Moril Fontaine, la mère de deux futures laïques dominicaines. Un garage nouvellement construit, accolé à la maison, fut aménagé en chapelle, ce fut le premier tabernacle du quartier des « Camélias ».

Le 13 Décembre 1961, la petite communauté et les quatre premières aspirantes quittent les « Camélias » pour la « Colline du Rosaire ». Elles s'installent dans un bâtiment provisoire qui fut aménagé au mieux en monastère.

En 1963, l'année du centenaire du monastère fondateur, Dax, l'érection canonique fut accordée à la fondation de la Réunion. Ce qui a permis de donner l'habit aux premières novices.

Les constructions

Le 1^{er} avril 1970 : « *la montagne est cassée* », pour agrandir le plateau où sera construit le monastère. Le 6 juin, pose de la première pierre bénite par Mgr Georges Guibert, évêque du diocèse. Il y eut

deux ans de labeur acharné, dirigé par le Père Etienne Grienenberger, spiritain et vicaire général. Avec sa foi ardente, son courage et son zèle apostolique, il suscita l'enthousiasme, le dévouement et la générosité d'un grand nombre de personnes. L'association Saint-Dominique était là pour les aider ainsi que le monastère de Dax.

L'inauguration

Le 2 février 1972, eut lieu l'inauguration du monastère dédié à *Marie Immaculée, Reine du Rosaire*, par l'évêque du diocèse. Le Père Rande qui fut toujours le guide et le conseiller, depuis 1958, était présent. La prieure du monastère de Dax était là aussi, représentant notre monastère fondateur.

M. Jacques Worrall, notre architecte, élaborera gracieusement les plans en reconnaissance aux Pères dominicains de Sorèze où il a poursuivi ses études.

Ó ma joie quand on m'a dit :

Allons à la maison du Seigneur ! » (Ps. 121)

*C'était le cri de tous les cœurs en ce jour historique
et quelle action de grâce pour tous ceux qui contribuèrent
à l'édification de ce monastère.*

*Un jeune prêtre, le Père Gilbert Aubry animait
avec ferveur les chants repris par la foule :*

« Vierge de lumière, marche auprès de nous. »

LA VIE D'UNE MONIALE DOMINICAINE AU QUOTIDIEN

Les moniales sont nées de la prière et de la prédication de saint Dominique. Il rassemble dans le monastère de Sainte-Marie de Prouilhe des femmes converties par lui à la foi catholique, ne s'occupant que de Dieu et associées à sa « Sainte Prédication ».

Appelées par Dieu à la suite de Dominique, elles accueillent la Parole de Dieu dans le cœur à cœur de la prière, la célébration de la liturgie, le silence, la pénitence, la vie fraternelle, le travail, l'accueil de celui qui frappe à leur porte.

Par leur vocation évangélique, elles savent qu'elles ont à vivre le propos apostolique, c'est-à-dire qu'elles sont mobilisées pour la



La bibliothèque, lieu d'étude et de recherche

mission de l'Ordre qui est d'annoncer Jésus Sauveur, à temps et à contretemps. « *Elles n'eurent d'autre maître pour les former à la vie de l'Ordre que frère Dominique.* » (Livre des Constitutions des Moniales de l'ordre des Prêcheurs).

« *Le Christ sera jour et nuit devant les yeux des moniales. Imitant Dominique comme lui-même le Christ, elles ont à perpétuer son ardent esprit de prière* ». (LCM). *Qu'elles fassent leur, ce cri de Dominique : « Mon Dieu, ma Miséricorde, que vont devenir les pécheurs ? »*

C'est ensemble, « *dans l'unanimité, n'ayant qu'une seule âme et un seul cœur* » (LCM) qu'elles veulent tendre vers cet idéal. Leur vie commune est en effet pour elles, leur trésor, leur lieu de combat, leur première prédication.

La journée d'une moniale dominicaine, à la Réunion, s'équilibre donc avec des temps forts de prière dont voici ci-après les axes principaux, et le travail et de joyeux moments de détente fraternelle.

La liturgie

Dans la liturgie, le mystère du salut est présentement à l'œuvre, principalement dans l'Eucharistie ...



Office divin au chœur

« Députées à la louange divine, les moniales unies au Christ rendent gloire pour le dessein éternel de sa volonté, elles interpellent le Père des Miséricordes pour l'Église universelle, pour les besoins et le salut du monde entier. La célébration solennelle de la liturgie est au cœur de toute leur vie qui y trouve la racine principale de son unité. » (LCM)

Dans cette grande prière de l'Église sont insérées les intentions des personnes qui viennent au monastère confier leurs souffrances, leurs peines, leur avenir ou leur action de grâce.

Très souvent les retraits et de nombreux fidèles s'unissent à leur office. Les groupes de jeunes en session, incluent toujours l'un ou l'autre office à leur programme.

Elles terminent leur journée par le chant du Salve Regina à la fin des complies. Ainsi, avant de se coucher, elles se mettent sous la protection maternelle de Marie, Mère de Miséricorde.

Le Rosaire

« Dieu de tendresse et de fidélité, tu as voulu confier Dominique et son Ordre à la protection de la Vierge Marie, Reine de Miséricorde : fais que, après avoir été chaque jour, notre vie, notre douceur et notre espoir, elle nous montre au dernier jour Jésus, ton Fils, notre Seigneur. »



*Temps de la prière secrète
et de la lectio divina*

L'Ordre a toujours aimé la Vierge Marie à l'exemple de son Père Dominique. Il a vu dans le Rosaire un moyen privilégié et adapté à des croyants de toutes cultures pour prier avec Marie les grands mystères du salut. Des fidèles se joignent à elles pour la méditation du chapelet chaque jour, et tous les premiers samedis du mois, elles animent une célébration mariale qui attire de plus en plus de personnes. Les fidèles y participent activement en confiant leurs intentions au début de chaque dizaine du chapelet.

La lectio divina

*Une lampe sur mes pas, ta Parole,
une lumière sur ma route. (Ps 118)*

La moniale dominicaine vit à l'écoute de la Parole de Dieu dans le silence et dans l'étude. Elle laisse croître en elle par la puissance de l'Esprit-Saint, cette semence qu'est la Parole de Dieu. Cette Parole ruminée dans une lecture priante, paisible et assidue, ouvre son cœur et son intelligence pour la recevoir, la comprendre, la garder et la mettre en pratique dans sa vie. Elle nourrit sa prière continuelle.

L'étude

Une étude méthodique de la théologie prépare la lectio divina et nourrit la contemplation. Faisant partie de l'Ordre des Prêcheurs, l'étude est un élément caractéristique de la vie d'une moniale dominicaine.

Les sœurs doivent avoir un temps réservé à leur étude personnelle. « *Elles privilégient les Livres saints, les écrits des Pères de l'Eglise et les œuvres des mystiques et des théologiens de l'Ordre, leur meilleur maître étant saint Thomas d'Aquin.* » (cf. LCM) De plus, des cours bibliques et des sessions théologiques font partie de leur programme.



Décoration des cierges

Le travail

« Selon la tradition monastique, toutes les sœurs s'appliqueront soigneusement au travail ». (LCM) Cependant, « dans leur vie, il est subordonné à la prière, leur travail manifeste la vraie hiérarchie terrestre selon l'esprit des Béatitudes. » (LCM). Entre les temps forts de prière, le travail s'insère largement dans la journée d'une moniale - gagner sa vie en communiant au sort de tant d'hommes et de femmes. Travail humble et besogneux : en plus de l'entretien de la maison, nous fabriquons des cierges pascals, de cierges de baptêmes, de confirmation et de mariage et des bougies pour les fêtes de Noël et de Pâques.

Nous faisons des confitures variées toute l'année grâce à notre climat tropical favorable à la production continue de fruits.

Nous confectionnons des chapelets, des rosaires à la demande et nous avons un petit élevage de lapins pour la consommation communautaire.

Insertion dans le diocèse

La montée est rude sur cette colline du Rosaire, il faut vouloir

y venir et pourtant bien nombreux sont ceux qui, jour après jour, prennent le chemin du monastère, attirés par cette flèche blanche qui se dresse, tel le doigt de Dieu, montrant le ciel.

De plus en plus, beaucoup de personnes viennent confier leurs joies, leurs souffrances, leurs intentions et s'unir à leur prière.

Dans notre diocèse, la Famille dominicaine réunit : frères, moniales, religieuses apostoliques, fraternités laïques, et membres d'un institut séculier.

Tous préparent ensemble les programmes pour l'annonce de la Bonne Nouvelle dans le cadre de deux centres de prédication : le centre culturel « *Espace Saint-Thomas d'Aquin* », et le centre spirituel « *Centre Saint-Dominique* ».

Les conférences et les débats se déroulent soit au monastère, soit à la Maison Guillaume Courtet des frères O.P., soit dans des salles paroissiales du sud et de l'ouest de l'île.

La fête de saint Dominique réunit au monastère toute la Famille dominicaine et beaucoup d'amis et de fidèles venus de différents coins de l'île. Cette célébration joyeuse nous ouvre à tout le diocèse.

La messe célébrée par un frère dominicain est radiodiffusée sur « *Radio Arc-en-ciel* » (radio diocésaine) ; c'est un moment de prière intense sur les ondes, il nous met en communion avec les personnes âgées, malades ou handicapées, et aussi avec les prisonniers. Cette célébration avec ceux qui souffrent, nous unit à la compassion de notre Père saint Dominique.

Notre maison d'accueil fonctionne presque sans interruption pour des retraites, sessions, journées de réflexion.

Elle nous met en contact avec des personnes de toutes conditions :

- soit pour des retraites individuelles, ou en groupes avec leur prédicateur (fraternités dominicaines, équipe du Rosaire, diacres avec leurs épouses, catéchistes, préparation à la première communion, à la profession de foi, à la confirmation, etc. ...)
- soit pour des sessions pour les religieuses, les responsables de la formation diocésaine, les équipes Notre-Dame, les jeunes, les enfants du catéchisme, et d'autres groupes de réflexion. La plupart de ces groupes ont très souvent un partage enrichissant et profond avec la communauté.



ANGELICO, Fra
*Saint Dominic
Adoring the Crucifixion*
1441-1442
Fresco, 340 x 206 cm
Convento di San Marco, Florence

Des enfants de catéchisme (groupe de cent ou plus) viennent vivre une journée de retraite dans le silence (!) mais leurs cris joyeux au moment de la détente nous rappellent la vitalité de notre Eglise à la Réunion. Nous est réservée une bonne rencontre au parloir chargée de questions ... Joie pour eux et pour nous.

Et l'avenir ?

Nous devons penser à la construction d'un nouveau réfectoire, l'actuel étant devenu trop petit, car des jeunes frappent à notre porte. Cette pièce pourra être utilisée comme salle de travail, bien nécessaire.

Nous devons aussi agrandir et mettre aux normes notre infirmerie. Le temps de la fondation est largement passé et l'âge est venu pour nos aînées.

Nous avons confiance en l'avenir, Dieu y pourvoira. Nous comptons sur sa Providence qui passe par le cœur des amis et des fidèles. Que le Seigneur les bénisse !

*Couvent des Dominicaines
Colline du Rosaire
88, allée Ave Maria
97400 SAINT-DENIS-LA REUNION
Tél. : 02 62 21 44 30*

LES CARMELITES DE NOTRE-DAME DU GRAND LARGE A L ILE DE LA REUNION

Première touche carmélitaine à l'île de la Réunion : au début du siècle dernier, une jeune fille de 20 ans se sentant appelée à la vie carmélitaine se rend en Inde pour réaliser sa vocation. Elle va même y devenir fondatrice caressant le rêve de pouvoir implanter l'ordre du Carmel dans les îles de l'Océan Indien.

En 1928 : l'évêque du diocèse prend contact avec la Prieure du Carmel de Tananarive en vue d'une fondation. Sans succès.

En 1953 : une sœur du carmel de Tananarive qui avait reçu les encouragements du Père Marie-Eugène pour fonder à la Réunion vient avec une autre sœur visiter un terrain offert dans ce but. Il ne convient malheureusement pas. Une autre solution envisagée sur place ne convient pas davantage.

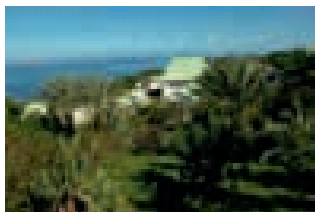
En 1977 : le projet de fondation commence à se concrétiser quand l'évêque nouvellement nommé, Mgr Gilbert Aubry prend contact avec le Carmel en France.

Tout s'enchaîne alors : la première prospection, l'installation d'un groupe de sœurs, puis l'arrivée en renfort de sœurs de Fianarantsoa (Madagascar) et enfin l'érection canonique du monastère en 1983.

Les premiers travaux commencent en mai 1986 sur un terrain d'environ 7 hectares pour partie donation faite par une habitante du village, pour partie, fruit d'une acquisition.

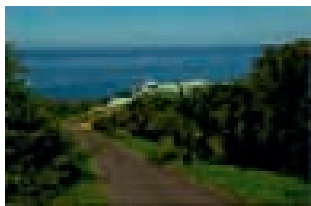
L'inauguration a lieu le 13 décembre 1987 en présence d'une grande foule de chrétiens qui peuvent ce jour-là visiter non seulement la chapelle et l'accueil mais aussi la maison communautaire et les ermitages bâtis à l'entour.

L'implantation dans un milieu rural rend presque naturel le choix d'une activité agricole. Tout d'abord lancée dans le maraîchage, la communauté s'est tournée au fil des années vers l'arboriculture fruitière (pour la vente et la consommation) et l'élevage. Nous avons mis en place un élevage de cerfs, de caprins et de cailles ; les premiers vendus au sein d'une coopérative, les autres auprès de particuliers. Nous sommes bien insérées dans ce monde agricole, en lien avec différents acteurs écono-



Vue depuis le verger

Entrée au monastère



Bâtiment communautaire

Intérieur de la chapelle



Ermitages vus depuis le cloître

Notre-Dame de la Réunion



miques et techniciens spécialisés qui assurent une formation et un suivi sur le terrain. Pour tenir compte de nos moyens humains, financiers et des contraintes administratives, cette activité nous oblige à une réflexion permanente qui nous conduit cette année à envisager d'importants travaux pour l'amélioration de la desserte de la partie basse de notre exploitation alors même que le chemin d'accès au monastère devra lui aussi subir des réfections.

Nous réalisons aussi des travaux de type artisanal : ornements liturgiques réalisés sur commande, icônes vendues au magasin du monastère et bougies personnalisées.

Par ailleurs, la communauté accueille des retraitants soit en individuel, soit en groupe. Au moment des communions et des confirmations, des paroisses ou des aumôneries viennent avec les enfants pour une journée de récollection et elles sont souvent demandeuses d'un temps de découverte de la vie au monastère.

En semaine des fidèles nous rejoignent pour chanter les laudes et célébrer l'Eucharistie ; le dimanche, l'assemblée déborde notre petite chapelle. Ce sont les prêtres des alentours, dont nos frères carmes, qui assurent les célébrations.

Depuis de nombreuses années la communauté organise une journée de pèlerinage en l'honneur de sainte Thérèse de l'Enfant-Jésus très aimée dans le diocèse ; cette journée se déroule de la même manière : laudes, conférence, sexte, animation par des intervenants différents chaque année et enfin, célébration de l'Eucharistie. L'année dernière, c'est plus d'un millier de personnes qui se sont rassemblées pour l'Eucharistie présidée par Mgr Gilbert Aubry entouré d'une dizaine de prêtres.

Pendant cette journée, les pèlerins aiment confier leurs intentions à petite Thérèse. Mais c'est tout au long de l'année que des personnes viennent déposer leurs intentions de prière, soit en les inscrivant dans des cahiers à cet effet à la chapelle, soit de vive voix avec une demande grandissante d'écoute, soit par courrier postal ou électronique (le site du diocèse nous adresse aussi les intentions qui lui parviennent).

A l'approche des 25 ans du monastère, nous disons avec sainte Thérèse de Jésus : « Nous commençons maintenant. Que celles qui viendront ne négligent rien, pour commencer toujours et aller de mieux en mieux. » (*Fondations* 29,32)

Carmel Notre-Dame du Grand Large
8CD 11 LE BRULE
97425 LES AVIRONS

TAHITI

MONASTERE SAINTE-CLAIRE PUNAAUIA – TAHITI POLYNESIE FRANCAISE



L'actuel monastère qui abrite treize moniales de cinq pays différents est inauguré en août 1993.



Il est situé sur les hauteurs d'Outumaoro, dans un cadre verdoyant et paisible, à quinze minutes de Papeete, capitale de Tahiti (PF).



C'est à la Pentecôte 1981 qu'arrivaient les 3 premières clarisses. La communauté comprend aujourd'hui ; 2 canadiennes, 1 philippine, 2 ni-vanuatu, 1 wallisienne, et 6 polynésiennes.





Ici, le cloître, espace essentiel pour l'épanouissement d'une vocation, et la chapelle ouverte tous les jours pour accueillir qui veut s'y recueillir.

**MONASTERE DES CLARISSES A TAHITI
POLYNESIE FRANCAISE**

Monastère des Clarisses
B.P. 13009
PUNAAUIA
POLYNESIE FRANCAISE

Notre revue ouvrira plus largement ses pages
aux clarisses de Tahiti dans un de ses prochains numéros

CHRONIQUE JURIDIQUE

Economies d'énergie et refus de subventions aux communautés religieuses

Où en est-on ?

C'est en 2006 que les premiers refus de subventions ont été opposés à quelques communautés qui en avaient fait la demande, soit auprès de l'ADEME* soit auprès de collectivités territoriales (conseils régionaux), tandis que d'autres communautés avaient, ici ou là, obtenu le bénéfice de telles subventions.

D'autres refus ont suivi, en 2007, 2008 et 2010 au point qu'aujourd'hui huit communautés, avec le soutien juridique et financier de la Fondation des Monastères, sont aujourd'hui engagées dans des contentieux, soit contre l'ADEME, soit contre tel conseil régional, soit contre les deux, et cela en divers points du territoire.

Dix jugements de première instance ont déjà été rendus, par les tribunaux administratifs de Dijon (deux jugements) Lyon, Grenoble, Nantes, Châlons en Champagne et tout récemment Toulouse (quatre jugements en date du 6 mai 2011).

Six jugements sur sept ont annulé les refus de subvention de l'ADEME considérant généralement que dans le cadre de sa mission, elle pouvait attribuer des subventions à toute personne physique ou morale, y compris à des établissements considérés par le juge comme ayant une activité culturelle. En revanche, pas un seul des trois jugements rendus concernant un refus de subvention émanant d'un conseil régional n'a été favorable aux communautés concernées, en raison du principe énoncé de l'illégalité de subvention du culte par les personnes publiques.

En appel, les trois premiers recours formés par l'ADEME ont été rejetés par la Cour administrative d'appel (CAA) de Lyon, pour deux d'entre eux le 17 septembre 2010, et pour le troisième tout récemment le 7 juin 2011. On attend dans les mois prochains une autre décision en provenance de la CAA de Nantes. Et il est probable que les CAA de Nancy et de Bordeaux auront à se prononcer également si l'ADEME continue à faire appel des jugements qui l'ont condamnée.

A l'inverse, la première des communautés concernées à s'être déjà pourvue en appel contre un conseil régional a vu le rejet de sa requête par la CAA de Lyon, le 17 septembre 2010.

Nous en sommes maintenant au stade où, devant le Conseil d'Etat :

- deux communautés défendent aux pourvois en cassation formés par l'ADEME
- l'une d'entre elles ayant, pour sa part, formé un pourvoi en cassation contre la décision ayant rejeté sa requête à l'encontre du conseil régional qui lui avait refusé le bénéfice d'une subvention

Ainsi, grâce à la constance des communautés concernées, dont il faut saluer également l'esprit de concertation s'agissant d'un problème juridique de cette importance, le Conseil d'Etat, dans un délai qu'il n'est pas possible de préciser, à l'occasion de ces trois pourvois concernant des congrégations relevant de la loi de 1901, va devoir trancher l'étendue de l'illégalité de subvention du culte posée par l'article 2 de la loi du 9 décembre 1905 : « La république ne reconnaît, ne salarie ni ne subventionne aucun culte ».

M.T

*L'Ademe ou Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie, est un établissement public à caractère industriel et commercial, qui participe à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

VIE DE LA FONDATION

I. EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 28 AVRIL 2011

RAPPORT MORAL DE LA PRESIDENTE

Mères et Sœurs, Pères et Frères, Mesdames et Messieurs,

Soyez tous les bienvenus au siège de la Fondation des Monastères et tout particulièrement vous, Monsieur Martinez, commissaire du gouvernement de la Fondation qui la découvrez aujourd'hui dans ses murs, après avoir fait la connaissance de ses administrateurs, conseillers et permanentes au Monastère de Thiais, lors de notre conseil de rentrée le 23 octobre dernier. Nous avons regretté ce jour là l'absence de Monsieur Boutet, votre prédécesseur, gravement touché par la maladie. J'ai aujourd'hui la tristesse de vous annoncer son décès, survenu le 24 mars. J'ai bien sûr, au nom de la Fondation, écrit à Madame Boutet, pour l'assurer ainsi que son fils, de toute notre sympathie et de nos prières. Ici, je veux ajouter que nous garderons de Monsieur Boutet le souvenir d'un véritable ami de la Fondation, par-delà l'exercice de sa mission officielle.

2009, vous vous en souvenez, avait été une année-anniversaire. Non pas une simple année dédiée aux célébrations. Il était très évident pour tous au contraire, que ces 40 années d'accomplissement de la belle œuvre initiée par le Père Huteau en 1969 nous engageaient surtout à nous tourner résolument vers l'avenir pour la poursuivre, et toujours mieux si possible.

Dans cette optique, 2010 semble se présenter à nous comme une année-consolidation : consolidation de nos missions, consolidation de nos moyens. Quant aux résultats, on me les a présentés également comme solides, mais c'est notre Trésorier qui vous en donnera le détail.

Consolider les missions de la Fondation, c'était tout d'abord, pour ses responsables, relire et redécouvrir le bien-fondé de nos statuts qui les décrivent, en faire, aujourd'hui comme hier une fidèle et rigoureuse application. Et pourquoi cela ? La Fondation a toujours aidé les communautés on le sait, il suffit qu'elle continue. C'est vrai, il faut effectivement qu'elle continue. Mais l'époque exige des organismes comme le nôtre, qui reçoivent leurs moyens de la générosité de donateurs ou de testa-

teurs, qu'ils fassent continuellement la preuve de leur rigueur, et de leur transparence, je vous le disais dans mon rapport moral de l'année dernière. Nous avons donc débattu d'abord, de la nécessité de cet examen sur nous-mêmes. Et puis, tout au long de l'année 2010, au sein de la commission ad hoc confiée à Monsieur Magnier, nous avons lu et relu l'article 1^{er} de nos statuts, celui qui fonde notre activité depuis l'origine et qui, il faut le rappeler, est passé plusieurs fois, pratiquement inchangé, devant les plus hautes instances de l'Etat. Nous avons confronté ce qu'il dit de notre mission, à notre pratique, et nous avons sollicité un regard critique extérieur d'un professionnel, spécialiste juridique reconnu. Et nous avons eu pour finir la confirmation, à quelques inflexions près, de ce dont nous avons la conviction intime c'est-à-dire l'adéquation de l'activité de la Fondation à ses statuts.

Mais quelles sont nos missions précisément ? Et bien cette réflexion a mis en évidence que la Fondation a un champ d'intervention très large. En votant des secours, elle vient légitimement en aide aux communautés dans toutes leurs difficultés, sans se limiter aux communautés pauvres, étant entendu qu'il s'agit toujours d'aider les membres de ces communautés. Ce soutien peut être direct (je pense à nos secours importants, attribués pour assurer le paiement des cotisations sociales, je pense à certains secours de trésorerie d'urgence sollicités au cœur de l'hiver par des communautés qui renonceraient sans notre aide à se chauffer convenablement). Ce soutien peut être indirect quand les aides vont au cadre matériel des communautés, à l'immobilier surtout, bâtiments d'habitation, et infirmeries, ou faisant partie d'éléments indissociablement liés à leur vie communautaire et à leur vocation, (chapelle intégrée au monastère, ou hôtellerie, par exemple). Mais les aides de la Fondation peuvent aussi être attribuées pour d'autres motifs mettant en difficulté les membres d'une communauté, que ce soit à l'occasion d'activités caritatives, économiques ou d'initiatives culturelles par exemple. Et la Fondation apporte aussi, marginalement, (à hauteur de 11% cette année) mais efficacement, son soutien financier aux communautés françaises, situées à l'étranger, ou d'origine française et ayant gardé un lien avec la France. C'était d'ailleurs pour rendre compte de sa vocation non strictement limitée à la France, que la Fondation des Monastères de France, était devenue simplement Fondation des Monastères, au terme d'une modification de sa dénomination, acceptée par le Conseil d'Etat en 1996.

Conformément à sa mission, en 2010, la Fondation a ainsi octroyé pour plus de deux millions huit cent mille euros aux communautés, soit un montant jamais atteint, et en progression de + 63 % par rapport à l'année 2009. Nous en sommes très heureux pour toutes les communautés aidées, et souhaitons que ce soit une incitation à oser solliciter l'aide de la Fondation pour certaines communautés en difficulté, trop discrètes, qui n'osent pas toujours demander, nous le savons.

Nous sommes également dans notre objet lorsque nous répondons à une demande de conseil juridique de l'une ou l'autre communauté ou que nous l'assistons dans une situation de contentieux, qui la met en difficulté. La Fondation a reçu cette année de multiples demandes d'aide juridique. Et vous savez qu'elle suit de très près le contentieux avec l'ADEME, ou avec des collectivités territoriales, qui dans plusieurs endroits, ont refusé à des congrégations le bénéfice de subventions, destinées pourtant à encourager le développement des équipements à énergies renouvelables, au motif du principe général de l'illégalité de subventionner le culte. Ce raisonnement a été combattu avec succès en première instance et en appel contre l'ADEME, mais l'ADEME ayant formé pourvoi en cassation, il revient maintenant au Conseil d'Etat de trancher. Cette question de principe de la légalité des subventions aux congrégations viendra doublement devant le Conseil d'Etat, en raison d'un pourvoi formé cette fois par une communauté à laquelle un conseil régional avait refusé une subvention pour le même motif, et qui a malheureusement perdu en appel. Il est évident que sans le soutien de la Fondation, il aurait été très difficile aux communautés concernées de se défendre. Et que le résultat de ces contentieux est très attendu, pour mettre fin, nous l'espérons, à une réelle discrimination.

Nous sommes encore dans notre objet quand nous versons à des dizaines de communautés par an des secours réguliers, grâce aux dons ou legs affectés que les donateurs ou testateurs nous adressent, année après année en nous faisant confiance. Nous reviendrons dans l'après-midi sur le bilan des legs et donations, aussi je ne m'attarderai maintenant que sur notre service des dons. Cette dernière activité a été particulièrement étudiée au cours de notre réflexion de l'année 2010. Je commencerai par en dire quelques mots pour éclairer cette activité qui demeure assez mal connue. En effet, on peut croire qu'il ne s'agit finalement que de saisir informatiquement des chèques, et de déclencher une fois par mois une opération générale de reversement et d'édition de reçus fiscaux. Le service des dons de la Fondation, ce n'est pas aussi

simple. Cela suppose une application précise, une connaissance très fine du monde des communautés, pour que le tout soit mené rapidement et sans erreur. C'est ainsi que cette tâche ne pourrait être sous-traitée. Elle suppose également une disponibilité aux questions des donateurs, toujours soucieux que leurs aides financières soient transmises rapidement. Et je saisis l'occasion ici de remercier tout particulièrement Madame Marie-Madeleine Duprey, qui, à côté de son service à la revue, voue l'essentiel de son temps à cette tâche importante, d'autant plus qu'elle s'apprête à la quitter pour prendre une retraite bien méritée.

Année après année, le service des dons s'est donc étoffé. Il fonctionne à plein régime, tout au long de l'année, en raison notamment d'une multiplication de ce qu'il est convenu d'appeler les « appels aux dons » c'est-à-dire la multiplication, par la Fondation d'une part, des messages de communication ayant pour objet de se faire connaître et de solliciter les donateurs, et la diffusion par les communautés d'autre part, de l'information selon laquelle la Fondation des Monastères peut recevoir des dons qui leur sont affectés.

L'étude de notre compte d'emploi-ressources nous en donnera le détail, mais, ce sont plus de onze millions d'euros qui ont été ainsi adressés à la Fondation au cours de l'année 2010, dont une très grande partie affectée par les donateurs, aux besoins précis des communautés. Je voudrais d'abord remercier ces donateurs de leur générosité et de leur confiance, qui permet la continuité de ce « service des dons » de la Fondation. Et souligner l'importance pour nous, et pour les communautés, de l'affermir encore.

En effet, c'est au sujet des appels aux dons que, au terme de notre examen approfondi, a été décelée par nous-mêmes, une certaine insuffisance dans la transparence attendue de notre Fondation. Aussi la Fondation s'est-elle engagée dans la modification de sa pratique, afin de consolider son service des dons. Grâce au travail redoublé du personnel de la Fondation, (et je pense notamment à Madame Marie-Christine Avignon qui n'a pas compté ses heures) grâce à l'appui de la Présidente du SDM et du Président de la CMF, qui se sont associés à notre démarche, une « charte » a été mise en place avec les communautés, afin, d'une part, que la Fondation soit avertie préalablement en cas d'appel aux dons répondant à certaines caractéristiques, nécessitant une déclaration en Préfecture, et d'autre part afin d'assurer une parfaite information des donateurs sur le suivi de leurs dons, dans la mesure où la Fondation retient une quote-part de solidarité de 5% des dons affectés. Si la mise en

place de la charte, initiée fin 2010 n'est pas encore terminée, elle s'inscrit dans la suite des résolutions adoptées plus tôt dans l'année, concernant la déclaration d'appel à la générosité publique effectuée par la Fondation des Monastères, sur ses propres campagnes. Et cette année 2010 verra le dépôt de notre deuxième compte d'emploi des ressources que vous découvrirez tout à l'heure, mais dont je peux vous dire déjà que les charges sont particulièrement maîtrisées, par rapport à nos dépenses opérationnelles, (c'est-à-dire nos secours et dons reversés principalement), qui sont en progression.

Cette consolidation des missions de la Fondation n'aurait pu être réussie sans la participation active des personnes, rémunérées ou bénévoles, qui les mettent en œuvre. Et là aussi, je constate qu'en 2010, la Fondation a démontré une consolidation de ses ressources humaines. Concernant le bénévolat, je suis heureuse que le compte d'emploi-ressources nous conduisant à le chiffrer, nous permette de l'apprécier à sa juste valeur.

Je ne reviendrai pas sur le travail réalisé par la commission chargée de la question de l'appel à la générosité du public, sauf pour en remercier tous ses participants, et son responsable, Monsieur Magnier. Notre commission monastique administrative CMA, avec sa forte représentation de moines et moniales, en prise directe avec le réel des problèmes administratifs, juridiques et fiscaux des communautés a poursuivi son travail, autour de son animateur Pierre Avignon. Elle bénéficie également du concours de notre administrateur Monsieur Magnier, et de Monsieur Landouzy, qui a accepté de continuer à y participer après avoir quitté le conseil, ce dont nous le remercions. Monsieur Congourdeau et Monsieur de Nantes, tous deux fiscalistes, ont été particulièrement sollicités cette année, principalement consacrée à la révision du guide fiscal des communautés religieuses, dont la parution ne devrait plus tarder. Et je voudrais, au nom de la Fondation, saluer l'apport à la CMA de Monsieur Daniel Bruneau, dont les interventions extrêmement précises et professionnelles sont un grand enrichissement à ses travaux.

C'est également autour de Pierre Avignon que se réunit notre comité de la revue, mis en place au moment où le Père Achille Mestre, précédent rédacteur en chef, quittait la Fondation pour la Corref. Le Père Achille Mestre, bien qu'il soit très pris, participe ponctuellement au comité, et donne régulièrement des recensions. Avec le Père Leroy, administrateur de la Fondation, grand connaisseur des communautés, et Monsieur Barbiche, qui y apporte son érudition, les réunions permettent

de bâtir un programme varié, et d'étudier précisément chaque numéro. Pour l'année écoulée ce furent successivement Notre Dame des Neiges, les Monastères en Aquitaine, le Quatrième centenaire de la Visitation et le Millénaire Solesmes. Cette revue, qui est notre lien avec toutes les communautés, est un exemple de bonne collaboration entre personnalités extérieures, administrateurs, et bien sûr, permanentes de la Fondation, car notre revue, éditée par nos chères Clarisses de Voreppe, est tout de même entièrement composée et relue à la Fondation. Là encore, le beau travail de coordination de Marie-Madeleine Duprey doit être souligné.

Nos autres commissions, commission financière, et commission immobilière, bénéficient, outre du concours des administrateurs désignés, Père Michel Larricq, notre trésorier, et Monsieur Vernhes pour l'une, Dom Guillaume, Père Hugues Leroy, Monsieur Magnier et Monsieur Dupuy pour l'autre, de la participation active de Monsieur Leclère, pour la commission financière et de Monsieur Beurnier, pour la commission immobilière. Je les remercie tous de leur disponibilité. Maître Jean Lefeuvre notre notaire-conseil, participe également à la commission immobilière, lorsque l'ordre du jour comporte une question notariale particulière. Il est par ailleurs très présent à la Fondation, auprès d'Agnès Larnaudie-Eiffel, chargée des legs, dans certains dossiers qui nécessitent un suivi de grand technicien.

Dans les temps incertains que nous traversons, le rôle de la commission financière, qui, depuis 2009, suit les différents gestionnaires de la Fondation, est particulièrement utile au Trésorier et au Bureau pour les choix de placements ou d'investissements à opérer. C'est ainsi, vous vous en souvenez, que la commission avait recommandé au conseil, d'entrer, à la demande d'une congrégation, au capital d'une SCI, afin de soutenir une maison d'édition chrétienne de valeur. Nous avons pris une résolution en octobre à ce sujet. Finalement, ladite congrégation n'a pas donné suite à l'opération qu'elle avait elle-même envisagée. La commission va devoir reconsidérer les diverses possibilités qui s'offrent pour diversifier les placements de la Fondation.

Notre commission immobilière a poursuivi ses travaux dans deux directions : d'une part le suivi de dossiers présentés par des communautés, comportant de l'immobilier à réaliser ou à transmettre en cas de fermeture. Chaque cas est particulier, et les réponses sont souvent complexes. Grâce à la présence du Père Leroy et de Dom Guillaume, l'aspect canonique n'est pas oublié et Monsieur Heimann est fréquemment

appelé pour son expertise. Plusieurs déplacements sur place ont eu lieu pour Dom Guillaume, Père Leroy, Monsieur Dupuy, afin de rencontrer les personnes et mieux apprécier la situation. La commission débat aussi des problèmes posés par l'immobilier de la Fondation, reçu par legs ou donation. A ce sujet, Monsieur Beurnier a été chargé d'une mission de contrôle interne dans les gros dossiers immobiliers propres à la Fondation. Je veux aussi souligner l'extrême disponibilité de Maître Tanqueray, notaire de la Fondation, dans plusieurs dossiers très complexes.

Avec la constatation, visible dans nos comptes, que nous avons recouru en 2010 plus fréquemment à des expertises, principalement dans le domaine juridique, afin que, face à la complexité des questions posées, notre réponse soit au niveau attendu, j'en aurai presque fini avec la mise en évidence de la synergie des moyens matériels et humains de la Fondation. Presque seulement, car la consolidation dont je vous parlais au début de ce rapport moral, ne s'est-elle pas manifestée également dans la transmission des responsabilités effectuée à la fin de l'année 2010, entre notre ancien directeur et le nouveau ? Entre l'ancienne équipe et la nouvelle ? Aussi, avant de laisser la parole à notre trésorier et à notre expert comptable, qui vont vous donner tous les détails de notre bon résultat, laissez la Présidente remercier toutes et chacune d'entre elles : Marie-Laure, Madeleine, Marie-Christine, Yolande, Marie-Madeleine, Laure et Agnès.

RAPPORT DE GESTION DU TRESORIER

Ce rapport est présenté par Frère Michel LARRICQ, Trésorier de la Fondation.

1- COMPTE DE RESULTAT

1.1 Produits nets de l'exercice

Pour l'année 2010, l'ensemble des dons et legs perçus par la Fondation s'est élevé à 14 654 K€, contre 14 225 K€ en 2009, soit une hausse de 429 K€ soit 3%.

Compte tenu des versements effectués, ou restant à effectuer, le produit net conservé par la Fondation a atteint 3 187 K€, contre 2 811 K€ en 2009.

La totalité des secours, (y compris secours spéciaux et sociaux) attribuée en 2010 s'est élevée à 2 822 K€ contre 1 687 K€ en 2009.

Compte tenu de ces éléments, les produits nets de l'exercice 2010 font apparaître un profit de 365 K€ contre un profit de 1 124 K€ en 2009.

1.2 Résultat financier

Le résultat financier ressort en bénéfice à 865 K€ contre 2 095 K€ en 2009.

Ce résultat englobe :

- un montant de plus-values nettes sur cession de titres de placement pour 144 K€.
- une reprise pour dépréciation nette des titres de placement pour 533 K€.

1.3 Revue et Annuaire pratique des lieux monastiques

Les ventes de la revue se sont élevées en 2010 à 12 K€ contre 23 K€ en 2009.

Le résultat de la revue fait apparaître une perte de 31 K€, contre une perte de 18 K€ en 2009.

Les ventes de l'annuaire ont été de 1 K€.

Le résultat des ventes de l'annuaire est positif de 3 K€ suite à une sous évaluation du stock de 2 K€ en 2009. De plus, nous avons constaté une dotation de dépréciation du stock de 14 K€ pour tenir compte du faible niveau des ventes enregistrées.

1.4 Charges d'exploitation

Les charges de structure s'élèvent à 869 K€ contre 725 K€ en 2009.

Les principales variations enregistrées dans les charges de structure sont les suivantes :

	2010	2009	Variation
Honoraires	103	73	30
Communication	122	143	(21)
Frais sociétés de gestion	19	8	11
Salaires et charges sociales	409	316	93
Dotation aux amortissements	54	41	13

1.5 Résultat net

Compte tenu d'un résultat exceptionnel positif de 65 K€, d'un transfert de charges de 11 K€ et d'autres produits de 1 K€, le résultat net de l'exercice 2010 ressort en bénéfice à 396 K€, contre 2 422 K€ en 2009.

2- BILAN

2.1 Actif immobilisé

2.1.1. Immobilisations corporelles 2 281 K€

La Fondation a réalisé peu d'investissements en 2010 (46 K€) dont la refonte du logiciel de dons pour 37 K€.

2.1.2. Immobilisations financières 2 689 K€

Des prêts ont été accordés aux Communautés pour 700 K€. De même, ces dernières ont remboursé 824 K€ à la Fondation.

2.2. Actif circulant

2.2.1. Autres créances 394 K€

Les « autres créances » sont notamment constituées :

- des sommes à recevoir sur les successions pour 370 K€,

2.2.2. Valeurs mobilières de placement 28 368 K€

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au bilan à leur valeur d'acquisition, soit 28 454 K€, sous déduction d'une provision pour dépréciation de 86 K€.

2.2.3. Trésorerie 5 656 K€

La trésorerie nette disponible s'élève à 5 656 K€ au 31 décembre 2010, contre 5 473 K€ en 2009.

2.3 Fonds associatifs

Les fonds propres s'élèvent à 13 366 K€ contre 12 970 K€ en 2009, l'écart constituant le résultat de l'exercice 2010.

2.4 Fonds dédiés

Ils sont classés en trois catégories distinctes :

- Les fonds dédiés qui sont conservés temporairement par la Fondation à la demande des communautés bénéficiaires.

Ils sont, en règle générale, relatifs à des valeurs mobilières de placement qui figurent à l'actif du bilan :

18 633 K€ (Dettes à plus d'un an).

- Les fonds dédiés relatifs aux versements effectués en fin d'année par les donateurs et qui ont été reversés aux bénéficiaires début 2011 :

1 525 K€ (Dettes à moins d'un an).

- Les legs à reverser relatifs aux dons et legs nés antérieurement à 2004 et dont le montant correspond à la valeur estimée au moment de l'autorisation administrative :

271 K€ (Dette à moins d'un an).

2.5 Dettes

2.5.1 Autres dettes 5 026 K€

Ce poste englobe :

- Dettes diverses pour 954 K€, dont secours à hauteur de 930 K€.
- Legs en cours de réalisation pour 4 071 K€.

2.5.2 Produits constatés d'avance 90 K€

Il s'agit de la quote part estimée revenant à la Fondation, des legs autorisés par décision préfectorale en 2003, ou précédemment, mais qui n'étaient pas intégralement réalisés au 31 décembre 2010.

La part intégrale de la Fondation sur ces legs sera reconnue dans les produits de l'exercice au cours duquel le legs sera définitivement réalisé.

3- EVENEMENTS POST CLOTURE

Aucun évènement significatif n'est intervenu postérieurement à la clôture de l'exercice.

4- BENEVOLAT

Les bénévoles ont consacré 551 heures à la Fondation des Monastères au cours de l'exercice 2010.

La valorisation des heures de bénévolat figure dans le compte d'emploi des ressources.

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

EMPLOIS	Emplois de N = Compte de résultat	Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public utilisées sur N
1- DEPENSES OPERATIONNELLES	14 443,00	14 443,00
1-1 Réalisées en France	12 683,00	
- Secours directs aux communautés (1)	2 514,00	
- Versements sur dons et legs affectés (2)	10 015,00	
- Aide juridique (3)	154,00	
1-2 Réalisées à l'étranger	1 760,00	
- Secours directs aux communautés (1)	309,00	
- Versements sur dons et legs affectés (2)	1 451,00	
2- FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	187,00	187,00
2-1 Frais d'appel à la générosité du public (5)	187,00	
3- FRAIS DE FONCTIONNEMENT (6)	587,00	587,00
4- CHARGES FINANCIERES (11)	38,00	38,00
		15 255,00
I- TOTAL DES EMPLOIS DE L'EXERCICE INSCRITS AU COMPTE DE RESULTAT	15 255,00	
II- DOTATIONS AUX PROVISIONS FINANCIERES	86,00	
III- ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES		
IV- EXCEDENT DE RESSOURCES AFFECTEES	396,00	
TOTAL GENERAL	15 737,00	
V- Part des acquisitions d'immo brutes de l'exercice financées par les ressources collectées auprès du public		-124,00
VI- Neutralisation des dotations aux amortissements des immobilisations financées à compter de la première application du règlement par les ressources collectées auprès du public		
VII- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		15 131,00
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Missions sociales	18,00	
Frais de recherche de fonds		
Frais de fonctionnement et autres charges		
TOTAL	18,00	

Concernant le compte d'emplois-ressources, par comparaison avec d'autres organismes, Monsieur Martinez, commissaire du gouvernement souligne le pourcentage remarquablement faible des frais d'appel à la générosité publique engagés par rapport au volume de dons reçus.

RESSOURCES	Ressources collectées de N = Comptes de résultat	Suivi des ressources collectées auprès du public utilisées sur N
REPORT DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN DEBUT D'EXERCICE		4 725,00
1- RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC (7)	15 025,00	15 025,00
1-1 Dons et legs collectés	13 841,00	
- Dons manuels non affectés	1 423,00	
- Dons manuels affectés	10 821,00	
- Legs et autres libéralités non affectés	991,00	
- Legs et autres libéralités affectés	606,00	
1-2 Quote part solidarité dons	589,00	
1-3 Quote part solidarité legs	225,00	
2- PRODUITS FINANCIERS (8)	370,00	
3- VENTES REVUE (9)	12,00	
4- AUTRES PRODUITS (10)	80,00	
I- TOTAL DES RESSOURCES DE L'EXERCICE INSCRITES AU COMPTE DE RESULTAT	15 117,00	
II- REPRISES AUX PROVISIONS FINANCIERES	620,00	
III- REPORT DES RESSOURCES AFFECTÉES NON UTILISÉES DES EXERCICES ANTERIEURS		
VI- VARIATION DES FONDS DEDIES COLLECTES AUPRES DU PUBLIC (cf tableau des fonds dédiés)		
V- INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
TOTAL GENERAL	15 737,00	15 025,00
VI- Total des emplois financés par les ressources collectées auprès du public		15 131,00
SOLDE DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC NON AFFECTÉES ET NON UTILISÉES EN FIN D'EXERCICE		4 619,00
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Bénévolat	18,00	
Prestations en nature		
Dons en nature		
TOTAL	18,00	

SITUATION ET EVOLUTION DES SECOURS (dons et prêts)

Cette situation est commentée par Madame Marie-Christine Avignon

LES SECOURS

Le montant des secours accordés par la Fondation des Monastères en 2010 s'élève à 2 809 935 €, alors qu'en 2009, il s'élevait à 1 726 623 €, soit une augmentation de 63 %. En revanche, le nombre de communautés aidées a un peu diminué : 79 en 2010 contre 83 en 2009.

Bien que le nombre des communautés ayant sollicité la FDM soit moins important, le montant des secours est lui en augmentation, en raison d'une part, de l'augmentation des secours sociaux et d'autre part de l'augmentation des montants des secours, 9 demandes ont obtenu des sommes de 100 000 € et plus, pour 1 seule communauté en 2009.

7 communautés ont demandé et obtenu moins de 10 000 €, pour 17 en 2009.

Secours sociaux/Cavimac

Le montant des secours sociaux s'élève en 2010 à 472 000 € (88 000 € en 2009).

Il faut distinguer :

- Les secours dans le cadre des aides pour le paiement des cotisations à la Cavimac : 355 000 € pour 19 communautés aidées (86 485 € pour 14 communautés aidées en 2009). Quelques communautés ont été aidées en dehors de la commission chargée d'étudier les demandes, fin septembre.
- Les autres secours sociaux (infirmierie, obsèques,...) pour 117 000 €.

Cet accent mis sur l'aide au paiement des cotisations à la Cavimac est un recentrage sur ce qui, il y a 40 ans, avait été à l'origine de la création de l'œuvre des amis des Monastères.

Motifs des demandes

L'entretien, la rénovation et la réhabilitation restent les postes les plus sollicités, ainsi que le social.

L'entretien et la rénovation restent deux postes importants en nombre de demandes (17 et 18 communautés), alors que les montants sont respectivement de 287 500 € et 873 150 €, soit 10.23% et 31.07%.

La réhabilitation concerne 8 communautés et représente 23.31% des demandes avec un montant de 655 000 €.

Le social représente 16.80% des demandes.

Le poste « fondation-transfert » ne représente cette année que 1.24% et les agrandissements 4.45% des demandes. (Pour 15 % et 3 % en 2009).

La formation reste stable avec 2.95% (pour 2% en 2009) et le culturel est en légère augmentation avec 2.5% pour 1% en 2009.

Répartition des secours France/Etranger

Depuis 2008, la répartition entre les communautés en France et à l'étranger montre un pourcentage croissant pour les secours en France.

Les monastères français ont été aidés à hauteur de 2 501 935 € (soit 89% des demandes) pour 58 communautés.

Les monastères étrangers ont été aidés à hauteur de 308 000 € (soit 11 % des demandes) pour 19 communautés. L'Afrique reste le continent le plus soutenu. A noter cette année, aucune demande d'Asie.

L'an passé les pourcentages étaient de 80% pour la France et de 20% pour l'étranger.

La FDM renforce sa politique vis-à-vis des communautés à l'étranger, à savoir aide aux fondations de communautés françaises.

Cette année seule deux fondations nouvelles ont été aidées : celle des carmes au Sénégal dont la bénédiction a eu lieu en janvier 2011 et les cisterciennes en Tchéquie.

Répartition géographique et nombre des communautés aidées à l'étranger :

- Afrique : 12 (y compris Madagascar)
Europe de l'Est : 3 – Bolivie : 1 –
- Europe : 2 – Israël : 1

Répartition des secours par ordre monastique

Cette année, la répartition des secours par ordre monastique fait apparaître quelques variations par rapport à celle de l'an passé.

Les monastères bénédictins :

Leurs demandes émanant de l'ordre bénédictin sont plus importantes cette année.

21 représentent 28.50% du total pour un montant de 802 500 € (en 2009 : 19 représentaient 19% du total pour 336 505 €)

En France : 15 (4 H ; 11 F) pour 694 500 € (en 2009 : 15 pour 263 505 €)

A l'étranger : 6 (3H ; 3 F) pour 108 000 € (en 2009 : 4 pour 73 000 €)

Les monastères cisterciens :

Moins de communautés aidées pour un montant supérieur (regroupement d'Igny)

5 demandes représentent 16.50% du total pour un montant de 459 150 euros (en 2009 : 12 représentaient 22% du total pour un montant de 372 700 €).

En France : 4 (1H ; 3 F) pour 444 150 € (en 2009 : 5 pour 235 700 €)

A l'étranger : 1 F pour 15 000 € (en 2009 : 7 pour 137 000 €).

Les monastères de l'ordre du carmel :

16 demandes représentent 14.50% du total pour un montant de 401 000 € (en 2009 : 18 représentaient 14% du total pour 234 500 €).

En France : 11 F pour 316 000 € (en 2009 : 11 pour 152 000 €).

A l'étranger : 5 (1 H ; 3 F ; 1 com) pour 85 000 € (en 2009 : 7 pour 62 500 €).

Les monastères de clarisses :

12 demandes représentent 13.50% du total pour un montant de 375 285 €. (en 2009 : 7 représentaient 9% du total pour 162 000 €).

En France : 8 pour 320 285 € (en 2009 : 6 pour 152 000 €).

A l'étranger : 4 pour 85 000 € (en 2009 : 1 pour 10 000 €).

Les monastères de dominicaines :

4 communautés en France pour un montant de 81 000 €, soit 3 % des demandes (en 2009 : 1 représentait 5% du total pour 80 000 €).

Les monastères de la Visitation :

3 demandes représentent 1.50% du total pour un montant de 41 000 € (en 2009 : 4 représentaient 6% du total pour un montant de 103 500 €).

En France : 1 pour 16 000 € (en 2009 : 4 pour 103 500 €).

A l'étranger : 2 pour 25 000 €.

Les monastères des Annonciades :

2 demandes françaises pour un montant de 20 000 € représentant 0.70% des demandes (en 2009 : 4 demandes françaises pour 101 985 €).

Communautés diverses :

8 demandes représentent 14% du total pour un montant de 405 000 € (en 2009 : 16 représentaient 14% pour un montant de 247 213 €)

En France : 7 (2 H ; 5F) pour 385 000 € (en 2009 : 12 pour 182 113 €).

A l'étranger : 1 F pour 20 000 € (en 2009 : 4 pour 65 000 €).

LES PRETS

Depuis 2008, le nombre et le montant des prêts est en diminution.

7 prêts ont été accordés (et acceptés par les communautés) pour un montant de 700 000 € (en 2009 : 11 prêts pour un montant de 810 000 €). Un prêt de 50 000 € proposé, n'a pas été accepté par la communauté.

Cette année, pas d'avance sur legs, pas de prêt relais.

- 2 prêts ont été consentis dans le cadre des activités économiques.
- 2 prêts pour la réhabilitation d'hôtelleries.
- 2 prêts pour la réhabilitation des bâtiments de la communauté.
- 1 prêt pour la rénovation de l'église.

Les communautés bénéficiaires :

3 communautés de bénédictines – 1 de bénédictins – 1 communauté cistercienne – 1 communauté de l'ordre des Prémontrés – 1 communauté apostolique.

SITUATION ET EVOLUTION DES LEGS

Cette situation est commentée par Madame Agnès Larnaudie-Eiffel

Ont été clôturés en 2010 : 18 legs ou donations, 2 dévolutions.

Dans le détail :

Sur l'ensemble des dossiers clôturés, seul un legs, composé d'une maison et de liquidités (113 190 €) était destiné à la Fondation pour ses besoins généraux, auquel, on ajoute une importante donation de titres (629 408,40 €), affectée précisément à hauteur de 20 000 € seulement.

4 legs ont été ouverts et clôturés dans l'année, legs de liquidités et assurances vie pour un montant de plus de 150 000 €, principalement destiné à des communautés précises.

7 legs ouverts en 2009 ont été clôturés en 2010 : legs de liquidités pour 6 d'entre eux, le septième comportant un immobilier, une petite maison dans la banlieue bordelaise qui s'est très rapidement et correctement vendue.

Les autres legs clôturés étaient plus anciens, tous affectés.

Restent en cours au 31/12/2010 77 dossiers de legs et donations, et 3 dévolutions.

Deux interprétations judiciaires ont été plaidées avec succès, et rapidement au cours de l'année 2010, grâce à notre avocat Maître Catherine Postel Vinay qui défend également les intérêts de la Fondation dans deux legs faisant l'objet d'un contentieux déjà signalé l'année dernière. Il s'agit pour le premier d'une contestation d'un testament pourtant authentique : les héritiers qui le contestaient ont été déboutés en première instance. Pour le second, d'un partage familial qui s'enlise depuis des années.

Plusieurs legs contenant de l'immobilier restent problématiques souvent en raison de l'inertie de co-légataires indécis, parfois de certaines études notariales. Mais certains biens sont également situés dans des régions où trop de choses sont à vendre. Par comparaison, les ventes de biens situés en ville ou dans des régions touristiques se déroulent dans des conditions satisfaisantes.

Plusieurs dossiers importants laissent présager une clôture dans l'année 2011.

La Fondation des Monastères a par ailleurs bénéficié fin 2010, d'une importante donation (immeubles, liquidités et assurances vie), entièrement destinée à la Fondation des Monastères.

Au chapitre des dévolutions, la Fondation a reçu celle de trois carmels en 2010, Sète, Condom, St Briec.

5 dossiers de legs étaient en attente d'acceptation au 31/12/2010, qui ont été acceptés au bureau de janvier. Une seule interprétation judiciaire a été décidée. Trois legs ont déjà obtenu une décision de non opposition. Seul un legs particulier est destiné à la Fondation

La comparaison avec l'année 2009 fait apparaître une constante d'une centaine de dossiers en stock : 103 en 2009 dont 29 clôturés, 105 en 2010 dont 20 clôturés.

RESOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Première résolution

Le Conseil, après avoir pris connaissance du procès-verbal du conseil d'administration du 23 octobre 2010 et de la réunion du Bureau du 11 janvier 2011 en approuve les termes à la majorité des membres présents et représentés.

Deuxième résolution

Le Conseil, informé qu'une double erreur matérielle s'est glissée dans le PV du CA de mai 2010 à propos du legs Lebon, ratifie la rectification proposée.

Troisième résolution

Le Conseil, après lecture du rapport moral de la Présidente, du rapport financier du Trésorier, des rapports du Commissaire aux Comptes incluant le compte d'emploi des ressources, des rapports sur l'évolution des dons et legs, sur l'évolution des secours, approuve les termes de ces rapports ainsi que les comptes de l'exercice 2010 qui lui ont été présentés. Il donne quitus plein et entier pour sa gestion au Bureau de la Fondation des Monastères.

Cette résolution est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Le Conseil décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à de la manière suivante :

- 10 % du résultat à la réserve statutaire soit : 36 601 €
- le solde en report à nouveau soit : 359 410 €

Cette résolution est adoptée à la majorité des membres présents et représentés.

Quatrième résolution

L'adhésion de la Fondation des Monastères au syndicat « France générosités » est approuvée par le Conseil, qui donne tous pouvoirs à sa présidente ou à son directeur pour les formalités nécessaires.

Septième résolution

Le Conseil fixe au samedi 8 octobre 2011 à l'Abbaye de Fleury la date du prochain Conseil d'Administration.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17h30 et de tout ce que dessus il a été dressé procès-verbal qui a été signé par la Présidente et par le Secrétaire général.

II. IN MEMORIAM

Monsieur Yves BOUTET

Commissaire du gouvernement de la Fondation des Monastères

Nous avons appris avec tristesse le décès de Monsieur Yves Boutet, survenu le 24 mars 2011, des suites d'une longue maladie.

Monsieur Boutet, après une longue carrière au Ministère de l'Intérieur, avait été le premier commissaire de gouvernement désigné pour siéger au conseil d'administration de la Fondation des Monastères, lorsque la Fondation avait adopté ses nouveaux statuts, au cours de l'année 2005.

Tout au long des ces années, Monsieur Boutet n'a pas varié dans l'intérêt qu'il portait à la vie de notre Fondation, mettant ses qualités au service de sa mission officielle qui était de veiller au respect des statuts de la Fondation, et au caractère d'utilité publique de notre activité.

Gardant de Monsieur Boutet le souvenir d'un véritable ami de la Fondation, la Présidente et les membres du conseil assurent Madame Mireille Boutet son épouse, et Monsieur Olivier Boutet son fils, de toute leur gratitude et de leur profonde sympathie.

VIE RELIGIEUSE

Nous apprenons avec plaisir l'élection à la Présidence du SDM de :

Mère Marie-Placide Cazenave, prieure du Monastère Sainte Françoise Romaine du Bec-Hellouin, le 24 juin 2011 à Nevers. Nous la félicitons très chaleureusement. Elle peut compter sur nos prières.

Nous en profitons pour remercier vivement Mère Marie-Bernard Amestoy pour sa fraternelle attention aux préoccupations de la Fondation des Monastères.

NOTES DE LECTURE

Introduction à la vie priante

Dom Olivier QUENARDEL, Abbé de Cîteaux

224 pages, L'échelle de Jacob (diff. Salvator) 2011, 18 €.

Que nous ayons apprécié ce livre, c'est peu dire. Nous avons goûté, tout au long, ces entretiens – ou plutôt ces dialogues – avec Véronique Dufief qui, par sa hauteur de vue sans doute liée à sa formation de normalienne, a su faire émerger du cœur de Dom Olivier Quenardel cette pente naturelle sur laquelle incline toute sa vie : la prière. Celle-ci, malgré la lourde charge abbatiale, l'envahit tout entier et nous invite, nous religieux(es) mais aussi nos frères laïques, à nous laisser saisir par le Christ au creuset même de notre quotidien fut-il très encombré. Il y a toujours des temps où le corps et la voix, l'écriture, voire la marche, peuvent prier ! Pas de déroboade quand on aime. Voilà une invitation à nous examiner en vérité : nos difficultés à prier ne traduisent-elles pas souvent notre impuissance à aimer ?

Les propos sont harmonieusement répartis en quatre volets : le silence (avec de savoureux détours par la poésie), le désir, le désert et la communion. Ils permettent de saisir l'essence de la vie monastique vécue à Cîteaux. Car l'auteur sait puiser avec humilité aux sources des Pères cisterciens comme de ses contemporains, utiliser aussi – avec la discrétion qui convient – son expérience d'abbé riche de discernement dans l'écoute, l'accueil et le gouvernement. Très concrètement, les propos peuvent éclairer ou diversifier nos formes de prière, nous redonner éventuellement le goût de celle-ci. En effet, en bon disciple de saint Benoît relu par saint Bernard, l'abbé de Cîteaux invite chacun, quel qu'il soit, à l'essai de la prière : « Ecoute, ô mon fils, les préceptes du Maître... tu parviendras... tu verras. »

A.M.

Solesmes, les écrivains et les poètes

Patrick HALA, osb

528 pages, Ed. de Solesmes 2011, 24,90 €.

Les Editions de Solesmes nous réservent une bien bonne surprise avec cette anthologie de la littérature solesmienne. Non pas des écrits des moines mais des nombreux laïques – romanciers, historiens, philosophes, poètes et autres gens de lettres – qui ont fréquenté peu ou prou la célèbre abbaye. Quarante-huit heures comme Paul Valéry ou plus de trente ans pour Pierre et Henriette Reverdy. Le Père Hala retient une cinquantaine de figures dont les écrits, toujours choisis avec soin, nous font découvrir comme en creux les heurs et malheurs du monastère : les temps de la fondation avec Dom Guéranger, la dureté de l'exil, les querelles de l'Action Française. Les grandes figures abbatiales se dégagent ainsi que celles des Pères hôteliers, cellériers ou artistes. Les témoins sont unanimes : ils ont été reçus comme le Christ, ainsi qu'y invite saint Benoît dans sa Règle. Et puis ils ont trouvé oreille à qui parler, cœur à qui se confier. On est frappé par le rayonnement de cet accueil monastique, par le temps dépensé à l'accompagnement spirituel auquel Dom Delatte ou Dom Cozien, pour ne citer qu'eux, ne se déroberont pas malgré leur charge.

Ces littératures nous font découvrir un monastère, haut-lieu de la renaissance bénédictine en France et conservatoire du chant grégorien. Solesmes est repéré comme un espace où tradition artistique et renouveau de la vie religieuse vont de pair parce que l'art et la liturgie touchent, dans un même mouvement, le cœur de l'homme. On ne sera donc pas étonné que des conversions célèbres s'y produisent comme celle de Simone Weil ; que des esprits chahutés, comme celui de Maurice Sachs, y trouvent d'heureuses balises, tandis que d'autres pourront y ressentir un appel à la vie religieuse qui pourra les conduire ailleurs, tel Jean Bourgoingt qui entrera à Cîteaux avant de s'enfoncer au Cameroun. Merveilleuse liberté des enfants de Dieu. Dom Hala a su éviter une forme de censure qui aurait pu conduire à ne retenir que des documents virant au panégyrique. L'essai est réussi parce qu'on peut également repérer, ici ou là, une ironie fut-elle bienveillante. Ainsi la description d'un chœur monastique par Alex-Ceslas Rzenuski (p. 308) ne manque-t-elle pas de saveur. Tandis qu'un certain idéalisme peut être pointé, aujourd'hui comme hier, chez quelques hôtes qui finalement ne connaissent de la vie cloîtrée qu'une façade. La naïveté d'Alphonse Mortier fait sourire

lorsqu'il écrit : « A l'abbaye, je vois des hommes qui ont résolu tous les problèmes » (p. 371). C'est ignorer le combat spirituel auquel conduit toute vie au désert. Pierre Reverdy, en vivant à l'ombre du cloître, n'en fera pas l'économie en expérimentant une véritable « déconversion. » Plus étrange peut-être le témoignage d'un André Frossard (p. 376) qui pense que les moines ont « le mystérieux pouvoir de jouir de tout sans rien aimer. »

Cette œuvre de collecte des sources est magistralement menée sans doute parce qu'avec humilité par Dom Patrick Hala qui sait s'effacer devant les auteurs, tout en les présentant avec sobriété, photographies à l'appui pour nombre d'entre eux. Le préfacier, M. Dominique Ponnau¹ a raison : voilà une polyphonie qu'il fait bon entendre et faire entendre. Les amis de Solesmes, les passionnés de la vie bénédictine et plus largement tous les Amis des Monastères sont invités à prendre le livre voire à l'offrir en cadeau.

A.M.

Lettres à mes frères de la Trappe « Cette chère dernière place »

Charles de FOUCAULD

482 pages, Cerf 2011, 20 €.

1969 : première publication des *Lettres à mes frères de la Trappe*.

1984 : la réplique des correspondants du F. Charles est intégrée dans la publication et lui donne le caractère d'un véritable appoint biographique.

2011 : une nouvelle édition de l'œuvre est présentée par le Père Sourisseau, archiviste de la postulation de la cause de béatification du F. Charles.

Les lettres s'échelonnent de 1889, avant même l'entrée du postulant à l'Abbaye Notre-Dame des Neiges jusqu'à la fin de sa vie en 1916. Elles témoignent, s'il en était besoin, d'un double attachement du Bienheureux Charles de Foucauld à ses confrères cisterciens et à la spiritualité monastique. Témoignages sur le vif, elles nous apprennent aussi beaucoup sur la vie religieuse de l'époque. Mais l'essentiel est sans doute ailleurs : dans ce cœur à Cœur avec Celui de Jésus.

¹ Directeur honoraire de l'École du Louvre, il avait présenté le N° 148 des *Amis des Monastères* d'octobre 2006 consacré à l'art et à la culture. On pourra relire avec intérêt son éditorial intitulé *Les fruits du désert*. Il y écrivait que « le monastère est le lieu de l'incandescence spirituelle la plus dense. » La lecture de l'ouvrage dont nous venons de faire recension le vérifie bien.

Aelred de Rievaulx (1110-1167)
Essai de biographie existentielle et spirituelle

Pierre-André BURTON

650 pages, Cerf 2010, 39 €.

Voici la première biographie en français de celui que l'on a appelé « *le docteur de l'amitié* ». Né en 1110 dans le nord de l'Angleterre, dans une famille où l'on était prêtre de père en fils, Aelred fut envoyé très jeune à la cour du roi d'Écosse, David, qui l'apprécia et à vingt ans lui confia la charge d'intendant général du royaume. Par attrait pour un autre royaume, ou pour se libérer d'amitiés qui le troublent, il entre en 1134 au monastère de Rievaulx, fondé deux ans plus tôt dans le Yorkshire par saint Bernard en personne. Diverses charges et missions lui sont confiées, dont un voyage à Rome. En 1146 Aelred devient l'abbé de ce monastère qui connaît une croissance extraordinaire puisqu'à sa mort en 1167 il comptera plus de six cents moines, dont cinq cents convers.

Bien sûr, sa fonction première est de gérer et de conduire cette communauté jeune et nombreuse, mais heureusement il éprouve aussi le besoin d'écrire et en trouve le temps. Il a laissé, et l'on a traduit en français, quelque quatre-vingt sermons, une Règle pour les recluses destinée à sa sœur, un essai intitulé *Quand Jésus eut douze ans* qui s'attache à explorer les divers sens de l'Écriture, mais surtout ses deux œuvres majeures : *Le Miroir de la charité* et *L'Amitié spirituelle*.

Le Père Pierre-André Burton, moine cistercien, disciple du Père Charles Dumont (+ 2009), est aussi un disciple et un ami d'Aelred, sur lequel il a publié depuis près de vingt ans de nombreuses études. Il nous donne ici un livre copieux, fouillé, qu'il a raison de présenter de façon insolite comme un « *essai de biographie existentielle et spirituelle* ». De fait, ce n'est pas une Vie d'Aelred, dont on suivrait la chronologie et qui déboucherait sur l'analyse de ses écrits. C'est bien plutôt une tentative d'explication d'un parcours qui est bref (Aelred meurt à 57 ans), mais sinueux et parfois mystérieux, et qui fait passer non sans peine de l'homme éclaté à l'être unifié (p. 595). Quant aux écrits, on n'essaie pas non plus de les analyser, mais plutôt de montrer leur lien avec une découverte progressive de la relation entre l'amour de Dieu – l'amour de Dieu pour nous, et l'amour que nous lui portons – et l'amitié vivifiante qu'inspire la charité divine. Sans doute est-il dans l'ordre des choses que ce guide un peu déroutant nous mène vers Aelred non pas

en suivant les allées rectilignes d'un jardin à la française mais plutôt selon les courbes d'un jardin anglais.

Ph. R.

Il m'a semblé utile d'ajouter ici la recension du copieux numéro des *Collectanea Cistercensia* publiant les Actes du récent colloque tenu pour le IX^e centenaire de la naissance d'Aelred.

Ph. R.

Intentio Cordis. Temps, histoire, mémoire chez Aelred de Rievaulx.

Actes du Colloque International à l'occasion du IX^e centenaire (1110-2010) de la naissance d'Aelred de Rievaulx.

302 pages, *Collectanea Cisterciensia*, 73, 2011, 15 €.

Ce colloque, dont l'initiative revient au Père P.A. Burton et qui s'est tenu en mars 2010 à l'Institut Catholique de Toulouse, est un beau témoignage de la vitalité d'Aelred et de l'intérêt qu'il suscite non seulement chez les moines, mais aussi chez des universitaires. Il n'est pas possible de donner la liste entière des seize communications, groupées en trois sections : histoire et théologie, anthropologie et philosophie, théologie et spiritualité. De façon quelque peu arbitraire, signalons celles qui traitent d'Aelred dans son cadre historique, culturel et religieux (J. Verger), de sa théologie de l'histoire (Ph. Molac), de son goût du questionnement (D. Cazes), de son affectivité ou de son besoin de « se sentir vivre » (E. Falque), de sa façon de comprendre le rapport entre temps et liturgie (Ph. Nouzille), de sa lecture de la Règle de saint Benoît (X. Morales), enfin de sa lecture de la Bible (P.A. Burton).

Ainsi, le IX^e centenaire de la naissance d'Aelred aura été pour lui l'occasion d'une renaissance : nous voyons combien ce moine est proche de nous par son humanité, sa sensibilité, son attachement au Christ à qui le ramène sans cesse son *intentio cordis*. Mais en même temps nous découvrirons la complexité ou la subtilité de cet homme qui veut explorer tous les chemins : de même qu'il est assez perspicace pour déceler toujours trois sens de l'Écriture, assez curieux pour pratiquer sans relâche la méthode du questionnement, de même il entretient dans sa vie et dans son œuvre cette « ambivalence bien réfléchie » que le Père Elias Dietz, abbé du fameux monastère de Gethsémani, a eu la bonne idée de donner comme titre à sa conférence inaugurale.

Ph. R.

La vie spirituelle des religieux

Session Centre Sèvres, février 2011

Cahiers de Vie religieuse n° 159, Médiasèvres 2011, 178 pages, 13 €².

Beaucoup connaissent et apprécient ces sessions annuelles de février organisées par le Centre Sèvres et qui attirent un public toujours plus nombreux. Il est donc heureux que les communications en soient publiées, mises ainsi à la disposition d'un plus large public. Surtout lorsqu'elles touchent des questions qui pourront intéresser au-delà du cercle des religieux et religieuses tous les laïcs qui en sont proches, ceux ou celles qui se posent des questions de vocation, ceux qui s'interrogent sur l'identité de la vie religieuse. Ils étaient douze à témoigner, plus qu'à enseigner : évêque, supérieurs, professeurs, accompagnateurs, théologiens.

La perspective historique a été rappelée avec justesse. Depuis le Concile Vatican II, puis grâce à l'exhortation apostolique de Jean-Paul II *Vita consecrata* (1996), la vie religieuse a connu un profond aggiornamento qui a mis la vie spirituelle au cœur de la vie religieuse. Autrefois on insistait beaucoup sur les cadres, l'encadrement, la stabilité codifiée qui réglementait la vie et les heures conventuelles. Aujourd'hui, on met davantage l'accent sur l'unité spirituelle de chacun(e) au sein même de la communauté religieuse. La session, dans un kaléidoscope, dévoile quelques facettes de cette accentuation. On peut retenir ces éléments comme autant de caractéristiques de la vie religieuse en ce début de XX^e siècle :

Le primat de la prière et le développement de la lectio divina nourrissent « la vie spirituelle. » Celle-ci peut être définie à partir de ses deux composantes : une vie, une vitalité, un mouvement de vie porteur de sens que recherchent tant de nos contemporains. Une vie selon l'Esprit, dans l'Esprit au sens paulinien de ce terme : un Esprit qui fait voir toutes choses nouvellement.

L'insistance sur la vie fraternelle en communauté. Le religieux est celui qui est « relié » à ses frères, à ses sœurs, aux proches et à travers eux à l'humanité. Il est un témoin vivant d'alliance, un facteur de communion dans les divisions, notamment parce qu'il se nourrit de la communion eucharistique qui l'aide à reconnaître le Christ en chacun.

La communauté est son lieu d'insertion, de conversion aussi. Le combat spirituel est toujours latent chez le religieux même si sa vie ne le

²) Disponible au Centre Sèvres, 35 bis rue de Sèvres, 75006 Paris.

conduit pas dans un lieu géographiquement désert. Par la radicalité de son engagement, que les vœux de pauvreté, chasteté, obéissance explicitent, le religieux retourne aux racines de son humanité telle que son expérience antérieure l'a façonnée et qu'il lui faut parfaire avec la grâce de Dieu. La communauté est, en outre, un lieu de partage et de relecture d'expériences ; en sortant de l'aphasie, le religieux, la religieuse pourra ensuite transmettre à l'extérieur quelque chose de l'essentiel de son vécu.

Le diocèse est, quant à lui, le lieu d'insertion de la communauté : celle-ci, quelle que soit sa plus ou moins grande autonomie canonique, est inscrite dans une Eglise locale et doit se relier à son évêque. La communauté ne doit jamais mener une existence parallèle, encore moins autarcique. Elle ne doit pas notamment mener sa pastorale propre, mais bien s'ajuster par sa présence et son agir à celle du diocèse.

Beaucoup d'instituts se sont jadis définis par leurs œuvres. Aujourd'hui, nombre de ces dernières – les soins, l'enseignement – sont assurées par le service public. Avec celui-ci, le monde religieux collabore ; ainsi dans l'enseignement catholique dont il essaie de préserver le caractère propre. Et puis les religieux sont souvent présents aux frontières, dans les nouveaux ghettos de notre société sous des formes renouvelées et adaptées, ainsi que la dernière Assemblée générale de la CORREF (Lourdes novembre 2010) l'a bien mis en relief : présence aux quartiers ou en soins palliatifs, aux familles en galère ou auprès des sans-papier. Où qu'il soit, où qu'il réside, le religieux est celui qui tisse ou aide, parfois bien modestement, à retisser du lien.

Mais, en tout état de cause, l'agir ne doit pas l'emporter sur l'être ; la mission ne doit pas oblitérer l'essence même de la vie religieuse : la rencontre du Christ par une profession qui est finalement d'Évangile. En se dégageant en communauté de la fébrilité du monde, le religieux, la religieuse prend une juste distance qui lui permet de mieux retrouver en vérité ses contemporains, de se mettre à leur écoute, à leur service. Dans la joie d'un cœur ré-enchanté : deux intervenantes ont insisté sur ce bonheur profond d'un cœur unifié qui sait puiser à la source d'eau vive.

Voilà quelques éléments glanés à la lecture de ce cahier. Celui-ci aidera les religieux et religieuses à approfondir leur vie spirituelle, à bien se situer en Eglise et dans le monde si changeant qui est le nôtre. A devenir un en Christ.

A.M.

Le jardin des sens
Nathalie NABERT

208 pages, Albin Michel 2011, 15 €.

Comment évoquer ce rapport à la connaissance de Dieu sinon par le jeu de l'analogie poétique ? L'auteur répond parfaitement à ce dessein en s'appuyant sur une méditation approfondie des sources monastiques, en l'occurrence des traditions cistercienne et cartusienne. Si l'homme est doté de sens c'est pour en jouir, et par eux pour parvenir à la jouissance de Dieu. Voilà qui suppose un ajustement permanent de nos modes de vie, de l'écoute, du regard comme du toucher. Et ce dans le cadre bien délimité du cloître voire de la cellule et de son jardin, réminiscences du paradis terrestre, anticipations de la Jérusalem céleste. L'acédie est là pour nous rappeler que le chemin n'est pas toujours aisé et que rien n'est jamais acquis. Car nos sens premiers sont toujours à convertir pour aiguïser la perception de notre cœur. Ainsi une nourriture frugale doit creuser notre goût de la Parole ou un jardin bien entretenu purifier le regard de l'âme. A l'appui, Mme Nabert sait choisir les citations des Pères monastiques pour étayer un développement ou l'induire. Véritable florilège ou plutôt enluminure d'un propos qui éclaire l'aventure spirituelle.

A.M.

Ouvrages reçus à la Fondation :

- Dom Michel PASCAL, avec Charles WRIGHT, *A quoi servent les moines ?* 340 p., François Bourin Editeur, 2011, 21 €
- Schola Saint-Grégoire, Préface de Mgr Aillet, *Apprendre le chant grégorien*, 351 p., Traditions Monastiques, 2011, 24 €
- Frère Jean-Fabrice, o.c.d. *La solitude pour Dieu*, 125 p., Editions du Carmel, 2011, 12 €
- Martin Laird, *Voyage au pays du silence, la pratique de la contemplation*, 187 p., Editions du Carmel, 2011, 25 €
- Carmel du Saint Enfant de Jésus-Bethléem, *Lettres de la Bienheureuse Marie de Jésus crucifié*, 560 p., Collection Carmel Vivant, 2011, Editions du Carmel, 25 €
- Thierry DELAHAYE, Préface de Pierre Rabhi, *Le monastère de Solan, Une aventure agroécologique*, 121 p., Actes sud, 2011, 29 €
- Dom Thomas GEORGEON, Christophe HENNING, *Frère Luc, la biographie*, 220 p., Bayard, 2011, 19 €

ANNONCES

1 La Fédération des Augustines de la Miséricorde de Jésus à Bonneuil Matours cède *la Documentation Catholique* de 1947 à 1999. Numéros à prendre sur place.

Contact : generalatdesaugustines@wanadoo.fr

2 La Chartreuse de Montrieux donne 170 à 180 bocaux en verre, contenance 3 litres, pour conserves (fermeture joint caoutchouc).

Contact : 06 89 26 93 03

3 Pour accueillir jeunes filles, communauté religieuse achète maison 30 à 50 pièces, région parisienne, quartier calme (zone 2 de préférence ou zone 3, proche métro ou RER).

Contact : *Sœur Antoinette, Sœur Zefiryna*

Institution du Sacré-Cœur

Zone actipolis

62232 Fouquières les Béthune

Tél. : 03 21 68 08 69

E-mail : institution.sacre-cœur@orange.fr

4 Le Foyer Marie-Jean vend à Rochepaule en lisière de village (nord Ardèche, près La Louvesc) ancienne ferme en pierre rénovée de 288m² habitables sur 3 niveaux, plus véranda et terrasse, terrain 9000m².

Contact : *Père Antoine Michel*

Tél. : 04 75 34 73 11

RAPPEL À PROPOS DE NOS ANNONCES

- *Nos petites annonces étant un service gratuit, tout particulièrement utile aux communautés, elles sont réservées à nos abonnés.*
- *Le comité de rédaction se réserve la liberté, selon son expérience, de ne retenir que les annonces susceptibles d'intéresser les communautés.*
- *A propos des demandes d'emploi, la Fondation attire l'attention des communautés sur la nécessité de veiller elles-mêmes aux références des candidats, la publication de l'annonce ne constituant pas une garantie suffisante.*

Abonnez-vous,

Abonnez vos amis à la revue trimestrielle
« **Les Amis des Monastères** »

Tarifs 2011

Ordinaire : **18 €**

Soutien : **30 €**

Le numéro : **5 €**

- Je désire un numéro spécimen gratuit,
 Je souhaite m'abonner à la revue « Les Amis des Monastères »,
 Je choisis la formule ordinaire comprenant 4 numéros pour 18 €,
 Je choisis la formule de soutien comprenant 4 numéros pour 30 €,
 Je demande l'abonnement gratuit
(offre réservée aux communautés religieuses en difficulté).

Communauté religieuse.

Nom Prénom.

Adresse.

Code postal Ville.

Adresse courriel :

Téléphone :

Complétez le bulletin d'abonnement, accompagné de votre chèque libellé à l'ordre de « La Fondation des Monastères » et renvoyez le tout sous enveloppe affranchie à :

La Fondation des Monastères
83/85, rue Dutot
75015 PARIS

Conformément à la loi informatique et libertés,
vous disposez d'un droit d'accès et de rectification
aux informations vous concernant.



Bienheureux es-tu,

Bien-aimé Pape Jean-Paul II,

parce que tu as cru !

Continue, nous t'en prions, de soutenir du ciel,

la foi du peuple de Dieu.

Tant de fois, tu nous as bénis

Sur cette place du palais apostolique.

Aujourd'hui, nous te prions :

Saint-Père, bénis-nous.

Amen

Conclusion de l'homélie de Benoît XVI lors de la messe de béatification
de Jean-Paul II
(Rome, le 1^{er} mai 2011)